

2017



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE



[RAPPORT DU JURY DU CONCOURS LITTÉRAIRE D'ADMISSION A L'ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE DE SAINT-CYR]

Le concours littéraire à Bac+2 de l'École spéciale militaire (ESM) offre à des élèves de classes préparatoires la possibilité d'intégrer l'école de Saint-Cyr Coëtquidan pour y poursuivre des études supérieures afin de devenir officier de l'armée de Terre.

Note d'information

Le rapport du jury concerne uniquement les épreuves orales des concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 2017.

Les concours de l'ESM sont au nombre de six, dont cinq¹ ont été mis en œuvre en 2017 :

- Sciences
- Lettres
- Sciences économiques et sociales
- BAC +5
- EOFIA

Modalités pour obtenir les annales des épreuves écrites :

ENS de Lyon – service des admissions et concours
15 parvis René Descartes - BP 7000 69342 LYON Cedex 07
Lien : <http://www.ens-lyon.eu/admissions/archives-du-concours-d-entree-10275.kjsp?RH=CONCOURS>

Les rapports des oraux des deux autres concours sont accessibles ci-après :

Lien : <http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-formations-d-eleves/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr2/Modalites-du-concours>

Remerciements

La direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT) remercie les membres du jury pour leur implication dans la sélection des meilleurs candidats, en vue de leur admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et dans la carrière des armes.

Il convient de remercier également et de manière appuyée l'inspection générale de l'Éducation nationale pour l'appui apporté à l'organisation du concours.

Adresse géographique et postale :
DRH-AT/SDR/Bureau concours
Case n° 120
Fort Neuf de Vincennes
Cours des Maréchaux
75614 PARIS CEDEX 12

¹ La possibilité d'intégrer l'ESM de Saint-Cyr avec un Bac+3, si elle demeure prévue par les textes, est suspendue *sine die* depuis 2012.

Table des matières

Note d'information	2
Table des matières	3
Avant-propos	4
Mot du président	7
1) Épreuve spécifique de commentaire-entretien en littérature	8
2) Épreuve de commentaire-entretien en philosophie	12
3) Épreuve de mathématiques.....	21
4) Épreuve de commentaire-entretien en géographie.....	25
5) Épreuve de commentaire-entretien en histoire.....	29
6) Épreuve d'anglais.....	34
7) Épreuve d'allemand.....	41
8) Épreuve d'espagnol.....	46
9) Épreuve d'italien.....	51
10) Épreuve d'arabe moderne.....	53
11) Épreuve de chinois.....	55
12) Épreuve de russe.....	58
13) Épreuve de latin - grec.....	62
14) Épreuves de sport.....	66
Annexe	70

Avant-propos

Le concours littéraire d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr offre à des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) la possibilité d'intégrer l'école de Saint-Cyr Coëtquidan afin de devenir officier de l'armée de Terre tout en y poursuivant des études supérieures.

Les CPGE qui offrent un enseignement dans la voie littéraire (en l'occurrence celles préparant au concours littéraire d'entrée à l'école normale supérieure de Lyon, série sciences humaines, spécialité histoire et géographie) se trouvent tant dans des lycées militaires (internat) que dans des lycées civils, publics ou privés.

Le règlement du concours est fixé par l'arrêté relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr du 29 mars 2016 (JO n° 79 du 3 avril 2016, texte n° 12 ; signalé au BOC 17/2016) et par l'instruction n° 1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015 (BOC n° 18 du 23 avril 2015, texte 6 ; BOEM 770. 1. 2).

Les épreuves d'admissibilité du concours littéraire se sont déroulées dans le cadre de la banque d'épreuves littéraires des ENS à laquelle ce concours est rattaché depuis deux ans.

Les épreuves d'admissibilité ont permis de classer 120 candidats² (123 candidats en 2016).

Le jury d'admissibilité a fixé la « barre » à une moyenne de 9,01/20 (9/20 en 2016) offrant ainsi à **76 candidats la possibilité de se présenter aux épreuves orales pour 37 places offertes** (35 places en 2016).

Les moyennes obtenues par les admissibles s'échelonnent de 15,49 à 9,01/20.

Répartition des candidats admissibles :

- **lycées militaires : 39 candidats**, dont 24 garçons et 15 filles
- **lycées civils : 37 candidats**, dont 31 garçons et 6 filles

Parmi les admissibles, 12 candidats ont renoncé à se présenter aux épreuves d'admission (3 filles et 9 garçons, 11 candidats issus des lycées civils et 1 candidat issu des lycées de la Défense).

Les épreuves d'admission sont spécifiques au concours de l'ESM. Elles sont détaillées dans l'annexe I de l'arrêté susmentionné et précisées dans l'instruction n°1416 précitée, textes qu'il est impératif de bien lire en vue de la préparation au concours. Leur format peut en effet différer de celui des épreuves orales d'autres écoles.

Il est important de souligner qu'il existe **une épreuve spécifique de mathématiques dont le programme est celui de première et terminale L en vigueur dans le secondaire l'année de la session**. Cette épreuve est d'autant moins à négliger que tous les points sont pris en compte et que la note peut être éliminatoire³.

Organisées par le bureau concours de la direction des ressources humaines de l'armée de Terre, **les épreuves d'admission se sont déroulées du 14 au 20 juin 2017** au lycée militaire de Saint-Cyr-l'École.

² Pour éviter d'alourdir le texte, le rapport ne précise pas systématiquement « candidat(e)s »/« candidat(e) » ou « il/elle »/« ils/elles », etc. Ce choix formel ne doit pas faire oublier la place importante des jeunes filles au sein du concours, dont témoigne notamment la répartition des admissibles indiquée ci-après.

³ Dans les conditions fixées pour l'ensemble des épreuves orales des concours d'entrée à l'ESM sur épreuves, soit une note inférieure ou égale à 4.

La présidence ainsi que la vice-présidence, désignées par le ministre des Armées, sont tenues par des inspecteurs généraux de l'Education générale (IGEN). L'adjoint du président est un officier supérieur de l'armée de Terre.

Les membres du jury, désignés examinateurs, sont des professeurs agrégés enseignant en classes préparatoires dans des lycées de l'éducation nationale. Ils évaluent la performance de chacun des candidats dans le strict respect des programmes et du format des épreuves du concours littéraire de l'ESM.

Les candidats ont été accueillis la veille des épreuves académiques pour assister à une réunion d'information et effectuer ensuite les épreuves sportives. Ceux qui le souhaitaient se sont vus proposer un hébergement sur place, en chambre de deux⁴. Le point de restauration leur était accessible à titre onéreux.

Les candidats ont été guidés, encadrés et accompagnés à chaque instant de leur présence sur le site, par un personnel dédié qui a mis tout en œuvre pour que chacun soit placé, dans le respect de l'équité, dans des conditions optimales pour l'ensemble de ses épreuves.

Les épreuves sont publiques, même si leur organisation au sein d'une emprise militaire en restreint l'accès, qui n'est actuellement autorisé qu'aux enseignants en CPGE qui en ont préalablement formulé la demande auprès du bureau concours et dans le respect de règles permettant de préserver, outre la sérénité des candidats, leur égalité. Il est, à ce titre, permis aux candidats de refuser une présence étrangère ou familière lors de l'épreuve.

Au terme de cette session d'oraux, le jury, réuni en commission d'admission, a pu établir une **liste d'admis correspondant aux 37 places offertes aux candidats français et une liste complémentaire sur laquelle figurent 10 noms, selon un ordre du mérite reflétant la juste et pleine valeur des lauréats.**

Le dernier admis en liste principale a obtenu une moyenne générale (écrit + oral) de 11,77 / 20 (10,91 / 20 en 2016 avec 35 places offertes). La liste complémentaire correspond aux 10 candidats qui ont obtenu une moyenne générale se situant entre 11,72 / 20 et 11,30 / 20.

Au total, le concours littéraire de l'ESM permet un recrutement diversifié de très bon niveau académique avec des candidats bien préparés, qu'ils soient issus des lycées civils ou de la Défense.

Les meilleurs ont montré l'étendue de leurs connaissances générales et académiques, leur capacité de réflexion juste et cohérente ; ils ont fait la différence, au travers de l'ensemble de leurs prestations à l'oral, par leur motivation et leur dynamisme.

Pour les épreuves sportives qui réclament des qualités physiques aussi diverses que complémentaires et correspondant aux exigences du métier d'officier (la volonté, l'endurance et la résistance), les candidats du concours littéraire sont apparus motivés et bien préparés physiquement, avec une bonne moyenne générale de 14,01 sur l'ensemble des épreuves sportives.

Répartition des candidats admis :

- **lycées militaires : 21** candidats (24 en 2016)
- **lycées civils : 16** candidats (11 en 2016)
- **candidats masculins : 28** candidats (25 en 2016)
- **candidats féminins : 9** candidates (10 en 2016)

⁴ Selon disponibilités. Cette faculté peut ne pas être reconduite d'une année sur l'autre et est conditionnée par les obligations de sécurité et contraintes de service.

Dans les pages qui suivent, les membres du jury proposent un bilan détaillé pour chacune des épreuves d'admission de la session 2017. Ce bilan est accompagné de conseils pour les candidats futurs et leurs préparateurs ainsi que d'exemples de sujets proposés lors de cette session.

Mot du président

La session 2017 du concours littéraire d'entrée à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr s'est bien déroulée. Les enseignants et les préparateurs ont intégré les nouveautés d'il y a quelques années et exploité le rapport de la session 2016 : le niveau des résultats est fort honorable, parfois excellent.

Il y a certainement encore matière à amélioration structurelle, afin que l'équilibre entre les disciplines soit plus manifeste et qu'un plus grand nombre de candidats soit en mesure de se présenter au concours. La réflexion se poursuit donc et les rapports des années suivantes en rendront compte.

J'adresse mes félicitations aux candidats admis, qui ont fait preuve de grandes qualités reposant sur une solide préparation universitaire et sportive, et je remercie leurs professeurs pour l'efficacité des formations dispensées. Je leur souhaite de poursuivre les études enrichissantes proposées à l'ESM et de trouver un plein accomplissement dans la carrière d'officier de l'armée de Terre.

Présidant pour la première année le jury du concours, j'ai apprécié aussi bien l'engagement et le professionnalisme des professeurs examinateurs que l'engagement et le professionnalisme du personnel mobilisé par le bureau concours de la DRHAT. À tous j'adresse le témoignage de ma reconnaissance.

Yves PONCELET

Inspecteur général de l'Éducation nationale
Président du concours littéraire de l'ESM

Pour chaque épreuve orale, sont rappelés dans le présent rapport les attendus de l'épreuve tant au regard de l'arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr que de l'instruction n° 1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015 qui fournit de précieuses indications.

Ce bilan est accompagné de conseils pour les candidats futurs et leurs préparateurs ainsi que des exemples de sujets proposés lors de cette session.

1) Épreuve spécifique de commentaire-entretien en littérature

Coefficient 12

Références réglementaires

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

*L'épreuve de commentaire-entretien en **littérature** ou philosophie*

La discipline d'interrogation du candidat est tirée au sort dès le début des épreuves d'admission.

Cette épreuve se compose d'un commentaire et d'un entretien.

Le commentaire prend appui sur un ou plusieurs textes à dimension ou à visée argumentative hors programme (œuvre(s) littéraire(s) ou philosophique(s), article(s), essai(s)) pour en proposer une problématique.

L'entretien est un temps de reprise et d'élargissement consacré à une réflexion sur le (ou les) texte(s) étudié(s) lors de la première partie de l'épreuve.

Cette épreuve vise à évaluer l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, sa capacité à s'interroger et à souligner les points clés, à appréhender des notions ou des problématiques dans leur contexte historique, intellectuel et culturel, à s'exprimer avec clarté, correction et rigueur, à formuler une réflexion personnelle.

Explicitation de l'épreuve

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

*L'épreuve de commentaire-entretien en **littérature** ou philosophie*

L'examineur propose un texte (exceptionnellement deux) présentant un intérêt littéraire ou philosophique. S'il s'agit de deux textes, ils doivent être courts et porter sur le même thème.

Le candidat procède à la lecture du ou des textes et, après une courte introduction, effectue une analyse associée à une mise en perspective critique. Il doit expliquer le ou les textes, en dégager le sens (dans son unité s'il s'agit de deux textes) et en analyser la construction et les formulations.

L'épreuve se termine par un entretien dont la durée n'excède pas dix minutes. Le candidat est d'abord interrogé sur certains aspects de sa présentation sur des points complémentaires, puis il est invité à élargir sa réflexion.

*L'épreuve spécifique de commentaire-entretien en **littérature**.*

Le commentaire-entretien en littérature porte sur un texte d'une longueur moyenne de 20 à 30 lignes extrait d'une œuvre littéraire de langue française du 16^e siècle à nos jours.

La méthode est laissée au choix du candidat (commentaire organisé, lecture analytique, commentaire au fil du texte).

Le commentaire est une épreuve qui articule description, analyse et interprétation du texte.

La lecture à haute voix, soignée, met en relief les grandes inflexions de l'extrait.

Le candidat doit mobiliser ses connaissances en matière d'histoire littéraire et d'analyse stylistique en les mettant avec justesse et pertinence au service de l'interprétation. Il doit également mettre en évidence la logique et la stratégie argumentatives du texte, les moyens d'un art de convaincre et de persuader, les jeux entre l'explicite et l'implicite, les tensions et les ambiguïtés éventuelles du propos. Au terme du commentaire, le candidat s'est approprié le texte en ayant cerné l'interaction entre forme et sens.

Le choix de textes à dimension ou visée argumentative tirés de genres divers doit permettre d'aborder les grandes questions sur l'homme et la société.

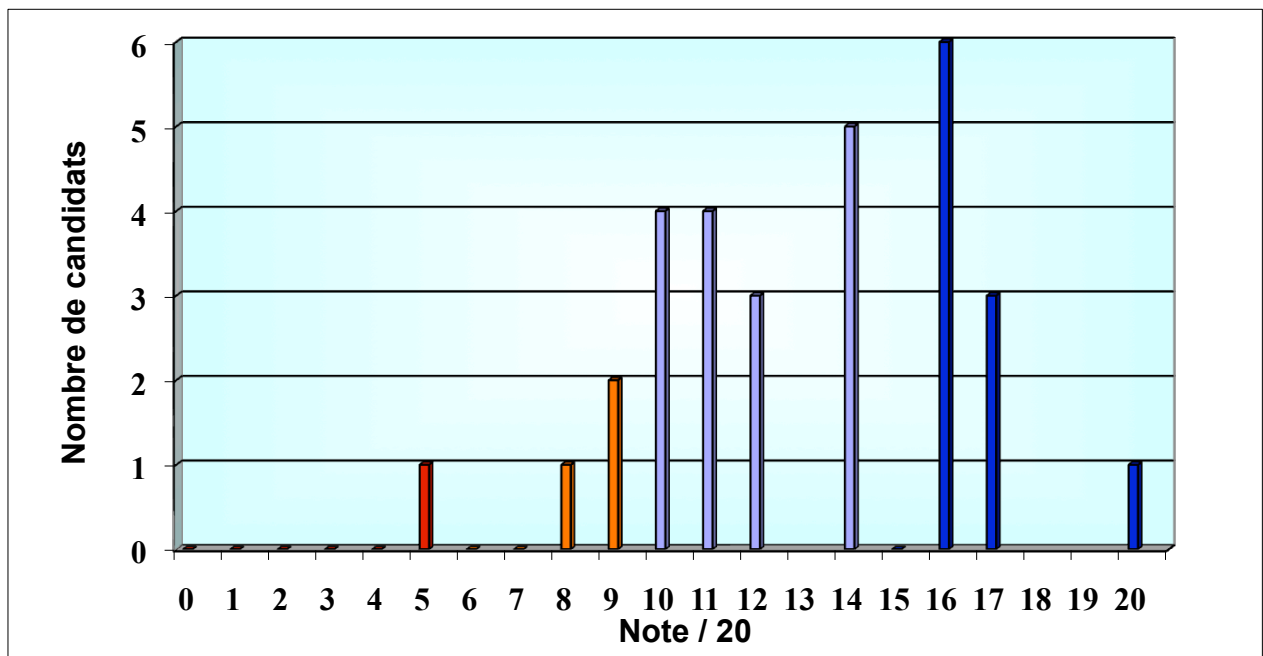
Répartition des notes

Nombre de candidats interrogés : **30**

Note maximale obtenue : **20 / 20**

Note minimale obtenue : **05 / 20**

Moyenne : 12,93 / 20



Rapport de l'examinateur : Mme Laure BLANC HALEVY

Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve porte sur un texte à visée argumentative d'une longueur moyenne de 20 à 30 lignes extrait d'une œuvre littéraire de langue française du XVI^e siècle à nos jours. Le temps de préparation est d'une heure. Le temps de passage est de 25 minutes.

L'épreuve comprend deux parties : un exposé du candidat de 15 minutes et un entretien de 10 minutes avec le jury. L'exposé se compose d'une introduction, d'une lecture intégrale de l'extrait, d'un plan et d'une problématique. Ensuite le candidat propose un développement (lecture analytique ou commentaire organisé) qui se termine par une brève conclusion.

Une horloge est présente dans la salle pour permettre au candidat d'évaluer son temps de parole.

Commentaires généraux

Il s'agit d'une très bonne session comme en témoigne la moyenne des notes (12,93). Le jury a eu le plaisir d'assister à plusieurs exposés d'excellente qualité qui témoignent d'une préparation solide. Le niveau d'ensemble est tout à fait satisfaisant. Quelques candidats n'étaient manifestement pas suffisamment préparés à l'épreuve mais il s'agit d'une minorité.

Commentaires particuliers

Le temps de parole de 15 minutes a été globalement respecté, à quelques exceptions près.

L'introduction, qui doit aller à l'essentiel (situer rapidement l'œuvre dans son contexte : siècle, mouvement littéraire, éventuellement informations sur l'auteur) a donné quelquefois lieu à des considérations trop générales tirées des usuels à disposition en salle de préparation (*Le Robert 1 et 2*). Il est à rappeler que le contenu de tels ouvrages n'a pas vocation à figurer tel quel dans l'exposé du candidat.

Cette année, les candidats ont fait un effort pour rendre leur lecture expressive, ce qui témoigne d'une analyse attentive du rapport 2016. Sans vouloir transformer l'épreuve en une prestation théâtrale, il faut rappeler que la mise en voix n'est pas un *pensum* inutile. Il s'agit de souligner les moments forts du texte et en omettant des mots, voire en les lisant de façon incorrecte, on perd ce qui fait l'intérêt du passage.

Le plan et la problématique acquièrent une légitimité plus grande s'ils interviennent après la lecture car ils procèdent de cette même lecture. Pour le premier, il ne s'agit pas d'un découpage arbitraire mais plutôt d'une mise en évidence des scansion du texte qui vont permettre de construire une analyse. On rappelle ici que la problématique consiste en une question posée sur / par le texte, question qui permettra de proposer une lecture personnelle de l'extrait. La problématique consiste donc en un véritable projet de lecture qui permet d'éclairer le texte proposé, d'en cerner les enjeux. Pour l'examineur, il s'agit d'avoir mieux compris le texte ou du moins d'avoir compris sa spécificité à la fin de l'exposé du candidat. Par exemple, un candidat qui s'interroge, à la lecture du texte de Jean-Claude Carrière tiré de *La controverse de Valladolid*, sur la réécriture de l'Histoire proposée par l'auteur en montrant le va-et-vient entre histoire et littérature dans un texte contemporain portant sur un événement datant du XVI^e siècle propose un questionnement dynamique et littéraire sur l'extrait.

Ensuite, l'étude du texte est faite majoritairement sous forme de lecture analytique, même si le commentaire organisé est possible et a été utilisé par plusieurs candidats avec succès. Dans la perspective du texte argumentatif, on demande de montrer comment la thèse de l'auteur se fonde sur des arguments eux-mêmes étayés par des exemples. Dans la lettre 81 des *Liaisons dangereuses* de Laclos, une candidate veut montrer que l'épistolière, La marquise de Merteuil, s'approprie l'art masculin de la rhétorique pour prouver sa supériorité. Elle démontre que le raisonnement construit un *ethos* fort au moyen de questions rhétoriques et d'un discours gnomique qui a pour but d'élever en maxime le propos. Autant de marques de l'éloquence habituellement réservée aux hommes lettrés. Ce type de raisonnement se fonde sur une analyse rigoureuse et des exemples précis.

Enfin, la conclusion a pour objectif de récapituler les points centraux du développement et de proposer une ouverture thématique ou historique sur la question posée par le texte. Ce qui permet de faire une transition avec la dernière partie de l'épreuve : l'entretien. Par exemple, concluant un exposé sur un extrait des *Essais* de Montaigne tiré du livre I, « De l'amitié », un candidat montre comment le dispositif narratif a certes permis de valoriser La Boétie mais aussi de le faire revivre

aux yeux de l'auteur et du lecteur. Il s'est alors demandé si ce n'était pas un des rôles de la littérature de construire non pas un mausolée mais une figure vivante et mythifiée pour l'éternité. Victor Hugo parlant de sa fille Léopoldine dans *Les Contemplations* ne fera rien d'autre.

L'entretien est de 10 minutes et fait partie intégrante de l'épreuve. Certes, il s'agit toujours de revenir sur certaines erreurs qui nécessitent une reformulation adéquate. Mais il s'agit aussi de solliciter la culture générale du candidat en établissant des rapprochements avec d'autres disciplines comme la philosophie, la sociologie, l'histoire. Par exemple, la question du rôle politique et social de l'écrivain dans un texte comme le *Discours sur la misère* de Victor Hugo pouvait donner lieu à un élargissement sur l'engagement de l'écrivain dans son temps en citant d'autres œuvres de Victor Hugo consacrées à la critique de la peine de mort (*Le dernier jour d'un condamné*) ou celle du gouvernement liberticide de Napoléon III (*Les Châtiments*). On a pu aussi réfléchir sur la postérité de cet engagement en citant *J'accuse* d'Émile Zola où l'auteur défend Alfred Dreyfus injustement accusé.

Quoi qu'il en soit, plusieurs candidats ont livré des prestations précises, cultivées et parfois passionnées qui ont donné lieu à un véritable débat constructif en fin d'épreuve.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Le jury a noté cette année une nette amélioration des connaissances en matière de rhétorique. L'effort est à poursuivre pour atteindre l'équilibre entre identification du phénomène et explicitation à des fins littéraires, sans tomber dans la recherche stérile des arguments *ad hominem* ou des arguments d'autorité.

En revanche, une remise à niveau concernant les registres et les tonalités serait souhaitable car plusieurs confondent le registre tragique (qui a pour but de susciter chez le lecteur terreur et pitié) et le registre pathétique (qui a pour but de susciter la compassion), certains allant jusqu'à inventer des registres en fonction des besoins de leur exposé.

En plus des cours de grande qualité dispensés en classe préparatoire, la fréquentation de manuels du secondaire et d'anthologies permet des remises à niveau significatives. Enfin, la pratique régulière de l'exercice du commentaire-entretien est très formatrice car c'est une épreuve exigeante mais qui offre une belle marge de progression et des résultats à celles et ceux qui la préparent sérieusement. Le plaisir du texte passe par la saisie de ce qui fait la spécificité du regard sur le monde qu'un auteur nous propose.

Liste des textes proposés

Littérature du XVI^e siècle : Montaigne, *Les Essais*, livre I, De l'amitié

Littérature du XVII^e siècle : Fontenelle, *Entretiens sur la pluralité des mondes* ; La Fontaine, « *Les deux amis* » ; Molière, *Le misanthrope*

Littérature du XVIII^e siècle : Laclos, *Les liaisons dangereuses* ; Voltaire, *Traité sur la tolérance*

Littérature du XIX^e siècle : Baudelaire, *Salons de 1859* ; Maupassant, « *Le roman* », préface de *Pierre et Jean*

Littérature du XX^e siècle : Carrière, *La controverse de Valladolid* ; Cohen, *Belle du seigneur* ; Sarraute, *Enfance*

2) Épreuve de commentaire-entretien en philosophie

Coefficient 12

Références réglementaires

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

*L'épreuve de commentaire-entretien en littérature ou **philosophie***

La discipline d'interrogation du candidat est tirée au sort dès le début des épreuves d'admission.

Cette épreuve se compose d'un commentaire et d'un entretien.

Le commentaire prend appui sur un ou plusieurs textes à dimension ou à visée argumentative hors programme (œuvre(s) littéraire(s) ou philosophique(s), article(s), essai(s)) pour en proposer une problématique.

L'entretien est un temps de reprise et d'élargissement consacré à une réflexion sur le (ou les) texte(s) étudié(s) lors de la première partie de l'épreuve.

Cette épreuve vise à évaluer l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, sa capacité à s'interroger et à souligner les points clés, à appréhender des notions ou des problématiques dans leur contexte historique, intellectuel et culturel, à s'exprimer avec clarté, correction et rigueur, à formuler une réflexion personnelle.

Explicitation de l'épreuve

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

*L'épreuve de commentaire-entretien en littérature ou **philosophie**.*

L'examineur propose un texte (exceptionnellement deux) présentant un intérêt littéraire ou philosophique. S'il s'agit de deux textes, ils doivent être courts et porter sur le même thème.

Le candidat procède à la lecture du ou des textes et, après une courte introduction, effectue une analyse associée à une mise en perspective critique. Il doit expliquer le ou les textes, en dégager le sens (dans son unité s'il s'agit de deux textes) et en analyser la construction et les formulations.

L'épreuve se termine par un entretien dont la durée n'excède pas dix minutes. Le candidat est d'abord interrogé sur certains aspects de sa présentation sur des points complémentaires, puis il est invité à élargir sa réflexion.

*L'épreuve spécifique de commentaire-entretien en **philosophie**.*

Le commentaire-entretien de philosophie porte sur un texte d'une longueur de 25 lignes environ et extrait d'une œuvre philosophique d'un auteur majeur de l'Antiquité, du Moyen-Âge, des périodes modernes ou contemporaines.

Le texte proposé s'inscrit dans les domaines de la métaphysique, de la science, des sciences humaines, de l'art et de la technique, de la politique et du droit, de la morale.

En expliquant le texte de manière ordonnée, le candidat doit s'attacher à sa compréhension précise, pour en déterminer l'objet et pour en expliciter la portée théorique. Il veille à formuler le problème qui y est soulevé. Ce faisant, il met en œuvre, de manière progressive et cohérente, une réflexion qui s'appuie sur une culture philosophique raisonnée et mobilisée avec pertinence. Il élabore des distinctions conceptuelles, explicites et examine des arguments pour développer un questionnement critique articulé au texte et à ses enjeux.

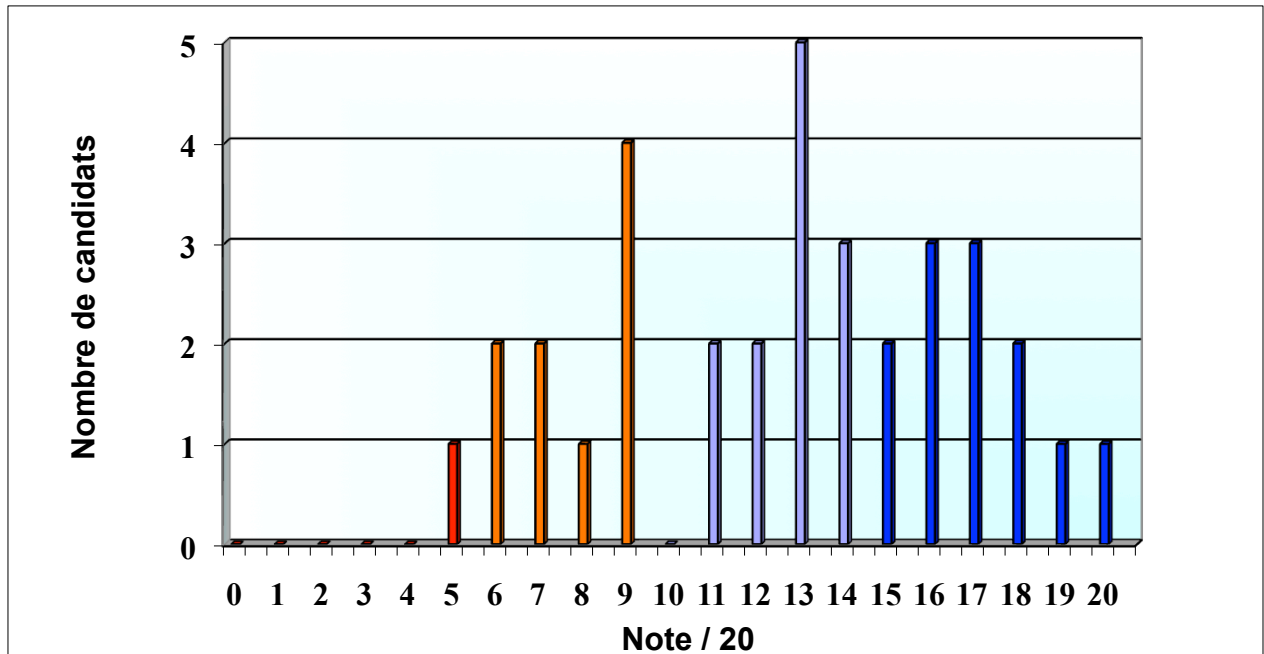
Répartition des notes

Nombre de candidats interrogés : 34

Note maximale obtenue : 20 / 20

Note minimale obtenue : 05 / 20

Moyenne : 12,70 / 20



Rapport de l'examineur : Monsieur Roderick-Pascal WATERS

Nature et déroulement de l'épreuve

La discipline d'interrogation du candidat est tirée au sort dès le début des épreuves d'admission.

L'examineur propose un texte (exceptionnellement deux) présentant un intérêt philosophique. S'il s'agit de deux textes, ils doivent être courts et porter sur le même thème. Le candidat procède à la lecture du ou des textes et, après une courte introduction, effectue une analyse associée à une mise en perspective critique. Il doit expliquer le ou les textes, en dégager le sens (dans son unité s'il s'agit de deux textes) et en analyser la construction et les formulations. L'épreuve se termine par un entretien dont la durée n'excède pas dix minutes. Le candidat est d'abord interrogé sur certains aspects de sa présentation et sur des points complémentaires, puis il est invité à élargir sa réflexion.

Le commentaire-entretien de philosophie porte sur un texte d'une longueur de 25 lignes environ et extrait d'une œuvre philosophique d'un auteur majeur de l'Antiquité, du Moyen-Âge, des périodes modernes ou contemporaines.

Le texte proposé s'inscrit dans les domaines de la métaphysique, de la science, des sciences humaines, de l'art et de la technique, de la politique et du droit, de la morale.

En expliquant le texte de manière ordonnée, le candidat doit s'attacher à sa compréhension précise, pour en déterminer l'objet et pour en expliciter la portée théorique. Il veille à formuler le problème qui y est soulevé. Ce faisant, il met en œuvre, de manière progressive et cohérente, une réflexion qui s'appuie sur une culture philosophique raisonnée et mobilisée avec pertinence. Il élabore des distinctions conceptuelles, explicite et examine des arguments pour développer un questionnement critique articulé au texte et à ses enjeux.

Commentaires généraux

Programme de l'épreuve

Eu égard au domaine étudié en Première supérieure pendant l'année, la liste des domaines énumérés par les instructions officielles indique que les textes retenus par l'examineur sont à considérer comme n'étant pas « sur programme », sans être pour autant systématiquement (ni *stricto sensu*) « hors-programme ».

En ce qui concerne la liste des auteurs éventuels, elle peut être rapprochée de la liste bien connue faisant partie des programmes du baccalauréat, mais en droit elle ne s'y limite pas. Par exemple, en 2016, un texte de D'Alembert avait été proposé aux candidats : « auteur majeur » s'il en est, et dès lors auteur légitime à l'oral de l'ESM de Saint-Cyr, d'Alembert ne figure toutefois pas au programme de philosophie des classes Terminales. Cette année, l'ensemble des auteurs mobilisés font partie de ladite liste « canonique ».

Enfin, la longueur-type des textes (notons qu'aucun double-texte n'a été proposé, pas plus cette année que les deux précédentes), qui est fixée à « 25 lignes environ », aura une fois encore été soigneusement respectée : dans les faits, la longueur des textes aura été comprise entre 24 et 26 lignes.

Déroulement chronologique exact de l'épreuve

Voici notre candidat pourvu de son texte : il dispose dès lors d'une heure pour élaborer son exposé en salle de préparation. À l'heure précisément prévue pour son passage, il est conduit en salle d'examen où il se voit accueilli, et où lui sont également confirmées les conditions de l'interrogation. L'exposé se doit de commencer par la lecture complète et à voix haute du texte proposé, puis le candidat prononcera son exposé, ce qui constitue le premier moment de l'épreuve, où le candidat est seul à s'exprimer, dont la durée est fixée à quinze minutes.

À l'issue de ce délai intervient alors un second moment, dont la durée est fixée à dix minutes, au cours duquel l'examineur s'entretient avec le candidat (essentiellement sous la forme de questions qui lui sont soumises) afin, selon les situations et les opportunités, de reprendre ou préciser tel ou tel élément, ou encore d'élargir (avec modération) les horizons de l'exposé, la visée prioritaire de l'entretien étant d'amender, de compléter ou de perfectionner l'exposé initial. Le candidat est ensuite remercié de sa prestation : l'épreuve est terminée et n'aura pas excédé, de la lecture du texte au mot de la fin, la durée de vingt-cinq minutes.

Relevons bien que les instructions officielles stipulent expressément que « l'épreuve se termine par un entretien dont la durée n'excède pas dix minutes » : il faut donc bien comprendre que tout candidat dont l'exposé n'atteint pas les quinze minutes renonce au temps de parole correspondant, car dès qu'il n'est plus seul à parler, mais qu'il se voit poser des questions, l'entretien a *de facto* commencé. Toutefois, l'examineur, par tradition de courtoisie, indique systématiquement à un candidat trop concis le temps de parole disponible restant, et l'invite à proposer tout complément qu'il juge nécessaire avant que ne commence l'entretien *stricto sensu*. Inversement, tout candidat dépassant les quinze minutes de parole initiale sera poliment mais fermement invité à prendre désormais part à l'entretien. Précisons que le candidat n'est pas nécessairement prévenu de son interruption imminente : l'examineur tâche en effet d'exercer au mieux la vertu aristotélicienne de prudence, qui commande en l'espèce de discerner quel candidat est dans de bonnes conditions pour conclure utilement en quelques dizaines de secondes, et quel autre verrait à l'inverse son élan brisé, se trouvant ainsi privé de la jouissance effective de ces mêmes dizaines de secondes finales.

Cette année, la majorité des prestations étaient parfaitement calibrées (certaines à la seconde près, ou presque) : ainsi, rares sont les candidats qui ont été interrompus (dont certains n'en ont pas moins obtenu des notes éventuellement remarquables), et une candidate seulement a parlé en première instance moins de dix minutes (prestation qui s'est avérée passablement défailante globalement).

Commentaires particuliers

Exposé du candidat ou de la candidate

Le texte doit être d'abord lu à voix haute. Cette toute première démarche, qui permet véritablement d'ouvrir l'espace de l'analyse et de la discussion, gagne à ne pas être négligée. Certains candidats, pourtant attentifs à de nombreux détails de forme de tous ordres, ne se donnent pas les moyens d'une lecture fluide et correcte : mots oubliés, nombreuses hésitations et reprises, passage d'une lecture menée tambour battant à une fin de texte ânonnée ne sont pas rares. Mais il est vrai que l'effort constaté l'année dernière semble avoir été honorablement maintenu, aussi faut-il le poursuivre. L'examineur entend également rappeler que cette lecture inaugure la prestation, et qu'il a ainsi dû interrompre et rappeler poliment à l'ordre un petit nombre de candidats, à qui il venait pourtant d'indiquer à l'instant cette règle simple de déroulement, mais qui semblaient inexplicablement déterminés à prononcer coûte que coûte quelque *incipit* introductif préalable à la lecture du texte. Le fait est cependant de plus en plus marginal, ce qui est heureux. Le rapport 2017 ne serait pas complet sur cette question s'il n'évoquait le cas très particulier (à divers égards, d'ailleurs) d'un candidat qui a jugé bon de proposer une lecture du texte exceptionnellement veloutée, mais à laquelle il a dès lors consacré plus du tiers des quinze minutes dévolues à sa prestation initiale. Semblable pratique est bien entendu parfaitement absurde, en dépit de la courtoisie précieuse dont elle peut, à la marge, faire montre.

L'analyse doit ensuite être introduite pour, par exemple, manifester le thème, le problème (impérativement), la thèse et la structure argumentative du texte. Il convient de noter que la qualité des introductions est restée globalement bonne cette année. Ajoutons même que le seul candidat dont l'introduction était vraiment défailante a prouvé tout au long de sa prestation (proférée avec une morgue pour le moins surprenante) qu'il n'avait manifestement pas lu la version 2016 du présent document.

Suivant les recommandations fournies l'année dernière, presque aucun candidat n'a confondu le problème *posé et discuté par le texte*, et un problème *que poserait le texte en lui-même*. Puisque les recommandations données en ce sens ont donné du fruit, nous nous permettons de les reproduire cette année encore : il n'est pas d'abord question d'indiquer en quoi le texte serait critiquable, avant même de l'avoir expliqué (c'est-à-dire avant de l'avoir véritablement et poliment écouté), mais de concevoir en réaction à quel problème (explicité ou non sous cette forme dans le passage proposé) la rédaction du texte pourrait être comprise ; il s'agit donc du problème (préalable ou actuel) que s'est posé (ou qu'aurait pu se poser, ou que s'est éventuellement posé, etc.) l'auteur, et non pas de la propre réaction problématique postérieure du candidat ou de la candidate ; celle-ci est bienvenue, mais ne peut constituer la clef de lecture du texte et de son intérêt philosophique intrinsèque, au risque de s'employer à méthodiquement recouvrir le texte de sa propre perplexité, et donc de s'employer à ne guère le comprendre avant de le critiquer.

Concernant la structure du texte, rappelons qu'il est souhaitable non seulement de l'énoncer, mais d'en rapporter explicitement le découpage à des lignes précises : d'autant plus que, par commodité, tous les textes proposés sont numérotés de cinq lignes en cinq lignes dans la marge de gauche. Cette année, certains candidats n'ont pas suivi cette recommandation : nous l'appuyons donc, car elle n'est pas ornementale, mais permet à l'examineur d'annoter son propre exemplaire du sujet avec un maximum de commodité, et sans devoir se distraire inutilement du propos des candidats tandis qu'il tâche de conjecturer les bornes exactes du découpage proposé.

L'analyse proprement dite du texte doit être ordonnée ; elle ne saurait consister en un bloc indivis, mais doit manifester une articulation qui, linéaire ou thématique, ordonne un propos évoluant dans son ensemble comme dans son détail de manière progressive et cohérente.

Le candidat doit s'attacher à la compréhension précise du texte, pour en déterminer l'objet et pour en expliciter la portée théorique : en d'autres termes, l'exercice est prioritairement une explication du texte, et nul ne saurait ici se dispenser d'une analyse précise et exhaustive du texte, ce qui (soit dit en passant) réserve les plans non-linéaires aux candidats spécifiquement entraînés à les mener à bien de façon satisfaisante et systématique. Aucun candidat n'a retenu cette option risquée cette année.

Le candidat doit aussi produire une réflexion s'appuyant sur une culture philosophique raisonnée et mobilisée avec pertinence, c'est-à-dire qu'il ne saurait se dispenser d'une dimension de commentaire, qui met le texte en relation avec d'autres textes, d'autres systèmes, d'autres arguments et d'autres concepts ; mais ce, exclusivement à des fins d'analyse, et non de « placage » ou de vaine (et pédante) « démonstration de force ». En somme, c'est la conjonction pertinente et la synergie raisonnable entre les logiques d'explication (certes prioritaire) et de commentaire qui président à l'élaboration des distinctions conceptuelles, à l'explicitation et à l'examen des arguments, plus encore au développement d'un authentique questionnement critique articulé au texte et à ses enjeux. Car, si les enjeux d'un texte ne sont pas pleinement appréhendés par celui ou celle qui néglige de l'insérer dans un réseau conceptuel culturellement acquis, symétriquement, c'est en revanche le texte proprement dit qui ne serait pas réellement lui-même pour celui ou celle qui néglige de l'expliquer correctement avant que de (prétendument) le commenter. Il reste cependant possible d'évoquer cette année le cas très particulier d'un candidat (expliquant un extrait des *Règles de la méthode sociologique* de Durkheim) qui fut porté dans son explication initiale par une connaissance de la pensée et des concepts de l'auteur à la fois impressionnante en soi et lumineuse en contexte, mais qui, à l'inverse, s'est trouvé en difficulté lors de l'entretien pour répondre à telle ou telle question portant sur un passage du texte qui lui avait été explicitement indiqué : au lieu de même simplement le relire et y réfléchir le temps qu'il faut (ce que l'examineur permet toujours), voilà que le candidat cherche frénétiquement dans ses connaissances personnelles quelle pourrait bien être la « vraie » question doctrinale par là posée, et donc la réponse « attendue », à l'échelle du système de l'auteur ; si l'interrogation s'est tout de même très bien terminée, une réelle marge de progression en est demeurée à l'état potentiel. C'est une lapalissade que de l'écrire, mais quand l'examineur invite un candidat à réexaminer telle phrase précise du texte, le comportement idoine est de commencer par la relire attentivement.

Enfin, il est bien entendu de bonne pratique que le candidat produise une conclusion opportune (et proportionnée au temps dont, à cet effet, il/elle dispose encore ou ne dispose plus) pour ressaisir les acquis de l'analyse.

Entretien avec l'examineur

Que les futurs candidats n'aient crainte : ainsi que nous l'annoncions *supra*, l'entretien est bienveillant, et s'ordonne explicitement au souci de manifester au mieux les qualités d'un candidat. Dans cette mesure, il se fonde entièrement sur la prestation effective et individuelle qui vient d'être réalisée sur un texte donné : aucune question n'est préparée d'avance, toutes proviennent de la prestation du candidat ou de la candidate. Certes, dans la mesure où plusieurs candidats composent sur le même texte, il peut arriver qu'une ou plusieurs question(s) identique(s) est/soient posée(s) à différents candidats (ce qui s'avérera d'ailleurs utile à des fins de classement), mais à la condition expresse que leur prestation individuelle appelle spontanément cette/ces question(s), dont la formulation est ensuite en quelque sorte homogénéisée par l'examineur.

Les questions posées en entretien correspondent à un nombre fini de cas de figure et de possibilités :

1. **Des faux-sens ou contresens ont été malencontreusement réalisés** : des questions vont être posées, et en y répondant avec soin et discernement le candidat pourra se reprendre. Celui ou celle qui, dans ce cas de figure, se braque, ou répète (voire soutient *mordicus*) ses erreurs ne tirera pas grand profit de ce type de questions ; inversement, celui ou celle dont l'écoute est réelle, et qui sait relancer à de nouveaux frais sa réflexion, se rendra service. Dans les faits, grâce à des entretiens déjà attentifs et réactifs, plusieurs candidats purent relever leur note d'au moins deux points, et une candidate a même atteint la note de 17/20 grâce à un entretien au début duquel il restait à dévoiler le fondement théorique d'un texte déjà fort honorablement expliqué, entretien qu'elle a conduit avec un mélange exemplaire de prudence intellectuelle (soutenue par un emploi adéquat du conditionnel) et de confiance dans la bienveillance de l'examineur, arrivant à appréhender correctement les linéaments de l'immatérialisme de Berkeley sans en avoir eu l'idée auparavant, ce qui, en l'espace de dix minutes et dans une situation pourtant propre à impressionner, constitue une belle démonstration de qualités assurément utiles à un futur officier. Précisons que l'examineur a pour règle de s'efforcer de ne choisir que des textes qui soient déjà honorablement compréhensibles par un lecteur suffisamment méthodique, patient et attentif. À ce titre, tout candidat malheureux peut raisonnablement considérer que parmi ses manquements se trouve toujours un échec à correctement « lire » (au sens fort, mais aussi en toute simplicité) les 25 lignes (environ) du texte qu'il a sous les yeux.
2. **Des passages ou concepts du texte ont été négligés ou oubliés** : ils feront l'objet de questions. D'où l'absence totale d'intérêt que revêt le fait de peu ou prou bâcler son explication, pour présenter (au plus vite) un « commentaire détaché » sur le texte (ou plutôt à l'occasion du texte) : car les vertus n'en seront jamais suffisantes pour compenser efficacement le déficit d'explication proprement dite, qui doit être la priorité de tout candidat. Il est évidemment de mauvaise méthode, pour cette même raison, de réduire le texte à un échantillon de passages qui seuls auraient vocation à être expliqués. C'est le curieux choix d'un candidat qui n'en a pas moins esquivé une section continue représentant un bon tiers du texte : situation préjudiciable et surtout regrettable eu égard à certains aspects (paradoxalement) remarquables de sa prestation.
3. **Des enjeux, ou des possibilités de commentaire, ont été négligés, ou imparfaitement dégagés** par une explication qui demeurerait trop près du texte, et/ou ne se souciait pas assez de commenter, ou commentait mal à propos : des questions plus générales peuvent alors se charger d'amorcer une salutaire prise de recul. Il est à noter que, de manière générale, les questions sur des auteurs et doctrines extérieurs au texte proposé portent primordialement sur des éléments avancés par le candidat, et ne sont généralement posées qu'après épuisement des possibilités d'amendement direct de l'explication proprement dite. En revanche, il n'y a rien de surprenant à ce qu'un candidat ne nourrissant son propos d'aucune référence extérieure soit, par le biais d'un questionnement explicite, appelé à un certain point de l'entretien à faire intervenir des références courantes sur le sujet. Si l'épreuve n'a pas pour centre de gravité l'érudition sous quelque forme que ce soit, tel candidat ne peut s'étonner d'un résultat décevant si, commentant Sénèque, il ne sait absolument rien du stoïcisme (et pas même si l'auteur a quelque lien avec cette école de pensée) ; inversement, l'examineur ne peut se sentir que particulièrement fondé à attribuer la note de 20/20 à telle explication méthodique et d'une très grande finesse, suivie d'un entretien tendant à évoquer (à partir d'un extrait du *Discours sur l'ensemble du positivisme* d'Auguste Comte) une libre, précise et fructueuse discussion de *philosophoi* sur le positivisme, la *realpolitik* et l'héritage de Machiavel, la « bonté naturelle » chez Rousseau, l'économie politique d'Adam Smith, ou encore la carence du critère comtien de « l'amour pour principe » (expression ne provenant pas du texte) dans la devise du Brésil (« *ordem e progresso* »).

4. **Le texte a été expliqué et commenté de façon très satisfaisante** : dans ce cas et dans ce cas seulement, l'examineur pourra poser des questions ne visant qu'à approfondir concepts et références, éventuellement de façon exigeante, mais cette fois aux seules fins de faire usage des quelques derniers points demeurant à attribuer dans l'échelle de notation.
5. **Enfin, une fois épuisées les possibilités de questions directement relatives à son exposé, le candidat pourra se voir interrogé de façon plus large (et ouverte)** sur les enjeux du texte mis en perspective au regard de ses prétentions professionnelles ou de son expérience de vie. Pour information, cette année comme la précédente et toujours sans raison particulière, les occurrences de ce cas de figure auront *de facto* été plutôt rares.

Profil des candidats

L'ensemble des recommandations déjà prodiguées suppose par ailleurs que le candidat fasse usage d'un niveau de langue adapté, établisse une situation de communication digne et studieuse, et manifeste un soin vestimentaire au moins élémentaire. La plupart des candidats sont à ce titre d'une présentation proprement impeccable, et affichent ainsi spontanément comme une promesse de bonne motivation.

De manière plus générale (et peut-être moins triviale), passé un certain cap de qualité intrinsèquement philosophique, la capacité à rayonner devient, non pas un critère, mais un paramètre organique de l'évaluation : le concours recrute en effet de futurs officiers, qui ne pourront faire l'économie de ce paramètre moral. Que le rayonnement en question passe avant tout par la profondeur exceptionnelle du propos, de l'intelligence conceptuelle ou de la culture, ou qu'il passe plutôt par une certaine tenue, aisance et solidité palpable dans la situation même d'énonciation (aussi associée à une très forte compétence philosophique bien entendu), il demeure dans tous les cas un réquisit des notes les plus élevées. Le niveau du concours 2017 est, en philosophie, admirablement élevé. Aussi, outre six prestations très solides notées 16/20 ou 17/20, signalons cette année quatre prestations notées entre 18/20 et 20/20 qu'il faut considérer comme classées relativement les unes aux autres, et qui se partagent la stratosphère. Il va de soi que l'examineur se réjouit très sincèrement d'avoir rencontré un tel vivier d'excellence cette année, et qu'il l'espère pérenne.

Répetons enfin, encore et toujours, qu'aucune érudition ni aucune posture ne sont en revanche *à elles seules* aptes à produire une prestation de qualité. Il s'est ainsi trouvé un candidat qui, en dépit de connaissances assez précises et *per se* intéressantes, s'est montré incapable de lire efficacement le texte, jusqu'à échouer à élucider le sens en contexte d'un adjectif donné (identifié pour lui par l'examineur) dans un passage précis de six lignes (également identifié pour lui par l'examineur).

Niveau général de l'épreuve

Les prestations réalisées par les candidats furent dans l'ensemble – comme le manifeste la moyenne, que nous percevons comme très élevée – hautement satisfaisantes. Faut-il en tirer la conclusion que les candidats sont tous d'excellents (apprentis) philosophes ? Certes non ; mais il faut en revanche en conclure qu'un nombre certain d'entre eux possède un véritable fonds culturel et une bonne capacité de compréhension des textes, et plus encore que lorsque l'une ou l'autre qualité vient à leur manquer, beaucoup sauront se rendre pugnaces, et tireront un parti au moins honorable de l'entretien. C'est là l'indice d'une préparation de qualité, d'évidence, comme d'une motivation réelle.

Cela n'a cependant pas épargné à certains candidats de faire fausse route, voire de s'enfermer méthodiquement dans certaines erreurs au cours de l'entretien, atteignant le stade de la *faute*, et la notation (éventuellement assez basse) correspondante. Signalons à propos du rôle de l'entretien dans l'économie générale de l'épreuve que, dans le cas général et à la différence peut-être de ce que l'on voit parfois annoncé à propos d'autres concours, l'évaluation ne saurait être distribuée entre une note-plancher initiale dont s'assurait le candidat par sa prestation des quinze premières

minutes, que viendrait ensuite agrémente, éventuellement relever, l'échange avec l'examineur ; au contraire, l'exercice est un tout. On pensera particulièrement à une candidate, en apparence bien partie pour rejoindre les meilleures prestations après une explication brillante mais trop exclusivement littéraire d'un passage de la *Poétique* d'Aristote, qui s'est montrée très en difficulté au moment d'explicitier la colonne vertébrale conceptuelle, proprement philosophique, de l'argumentation. La note finale est restée plus qu'honorable, mais a été fixée au bas mot trois ou quatre points en dessous de la note qui aurait pu être « arrêtée » avant entretien.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Conclusion

Le niveau du concours étant cette année véritablement très bon, les candidats sont très largement parvenus à ne pas cumuler des défauts de différents ordres, ce qui les a collectivement conduits à une moyenne générale remarquable. À dire vrai, les prestations les plus indigentes semblaient le fait de candidats qui ne s'étaient pas donnés les moyens de réussir : fût-ce par défaut de méthode, par absence de remise en question personnelle, par impréparation académique, voire, dans un cas isolé, par une démarche étrangement en décalage vis-à-vis des codes mêmes de l'épreuve. Mais, *bis repetita*, les notes les plus faibles s'expliquent toutes en dernier ressort par des difficultés persistantes face au texte, s'exprimant de manières diverses et plus ou moins innocentes, mais dont le poids est demeuré décisif à l'issue des vingt-cinq minutes de l'épreuve prise comme un tout.

À l'autre bout du spectre, les meilleures prestations ont donné comme l'année dernière le sentiment que « la relève était assurée », et que l'ESM de Saint-Cyr motive manifestement des candidats pourvus d'un bagage philosophique tout à fait conséquent (et même : vivant), s'exprimant dans une langue d'une grande richesse conceptuelle, et solidement pourvus de capacités d'analyse particulièrement perspicaces. L'on imagine tout à fait spontanément les meilleurs candidats à l'aise (et à leur place) dans leur future fonction d'officier. La quantité de tels candidats, cette année, impressionne.

De manière générale, rappelons par ailleurs qu'il s'agit ici d'un concours, et qu'ainsi la notation, certes rigoureusement ancrée dans le niveau effectif de la prestation des candidats, n'en a pas moins pour fonction première de *classer* ces derniers, plutôt que de simplement les *évaluer*.

Enfin, comme l'année dernière, très peu de « perles » sont à déplorer : mais c'est toujours un soulagement de voir comment « Adamme » peut redevenir « Adam », soudain sauvé de semblable dérégulation phonétique grâce à la prononciation réflexe de l'expression figée « Adam et Ève ». Peut-être enfin vaut-il mieux déconseiller aux candidats d'indiquer que tel extrait du *Prince* de Machiavel « fonctionne avec un lexique mathématique » dans l'exacte mesure où l'expression « l'un et l'autre » ferait étalage du « principe d'alternance » ?

Conseils aux candidats

Les conseils donnés aux candidats sont d'une grande simplicité, et (à l'instar de l'essentiel du présent rapport, qui se veut utilisable de façon autonome) demeurent inchangés d'une année sur l'autre :

- Cultivez-vous, et dotez-vous d'un bagage philosophique personnel, varié, profond et approprié ;
- Ayez le respect, le soin et le souci des textes, des concepts, des problèmes et des arguments ;
- Veillez à conserver et développer vos capacités de réaction, d'écoute, de remise en question et de dialogue ;
- Prenez la véritable mesure du sens à donner à votre candidature, et nourrissez-en votre motivation et votre comportement.

Exemples de sujets proposés

Auteurs et œuvres correspondant aux textes soumis aux candidats :

- Aristote, *La poétique*
- Sénèque, *La vie heureuse*
- Saint Augustin, *La doctrine chrétienne*
- Nicolas Machiavel, *Le prince*
- George Berkeley, *Un essai pour une nouvelle théorie de la vision*
- David Hume, *Abrégé du Traité de la nature humaine*
- Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'économie politique*
- Emmanuel Kant, *Critique de la raison pure*
- Auguste Comte, *Discours sur l'ensemble du positivisme*
- John Stuart Mill, *L'utilitarisme*
- Émile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*
- Sigmund Freud, *Sur la psychopathologie de la vie quotidienne*

3) Épreuve de mathématiques

Coefficient 4

Références réglementaires

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

L'épreuve de mathématiques

L'épreuve consiste en deux ou trois exercices pouvant comporter plusieurs questions en application du programme d'enseignement défini par circulaire annuelle sous timbre de la sous-direction de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/SDF).

Explicitation de l'épreuve

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

L'épreuve de mathématiques.

L'épreuve orale consiste en un traitement d'un ou plusieurs exercices conformes au programme de mathématiques de l'enseignement de spécialité mathématiques des classes de première et de terminale de la série lettres (L), à l'exception des notions suivantes :

- échantillonnage (utilisation de la loi binomiale pour une prise de décision à partir d'une fréquence) ;
- suites arithmético-géométriques ;
- notion de continuité sur un intervalle ;
- convexité.

L'épreuve évalue les compétences suivantes : chercher - modéliser - calculer - raisonner - communiquer. Pour chacune de ces compétences, le niveau de maîtrise sera, autant que possible, évalué. Un temps de préparation de 30 minutes est donné au candidat, au cours duquel il étudie un exercice et élabore diverses approches de solution, pouvant inclure une activité de calcul ou de modélisation au moyen de divers outils logiciels mis à sa disposition, incluant un tableur et un logiciel de géométrie dynamique.

Pour cette épreuve, un matériel informatique est fourni au candidat pour le temps de préparation ainsi que pendant l'interrogation, équipé de logiciels libres appropriés [...].

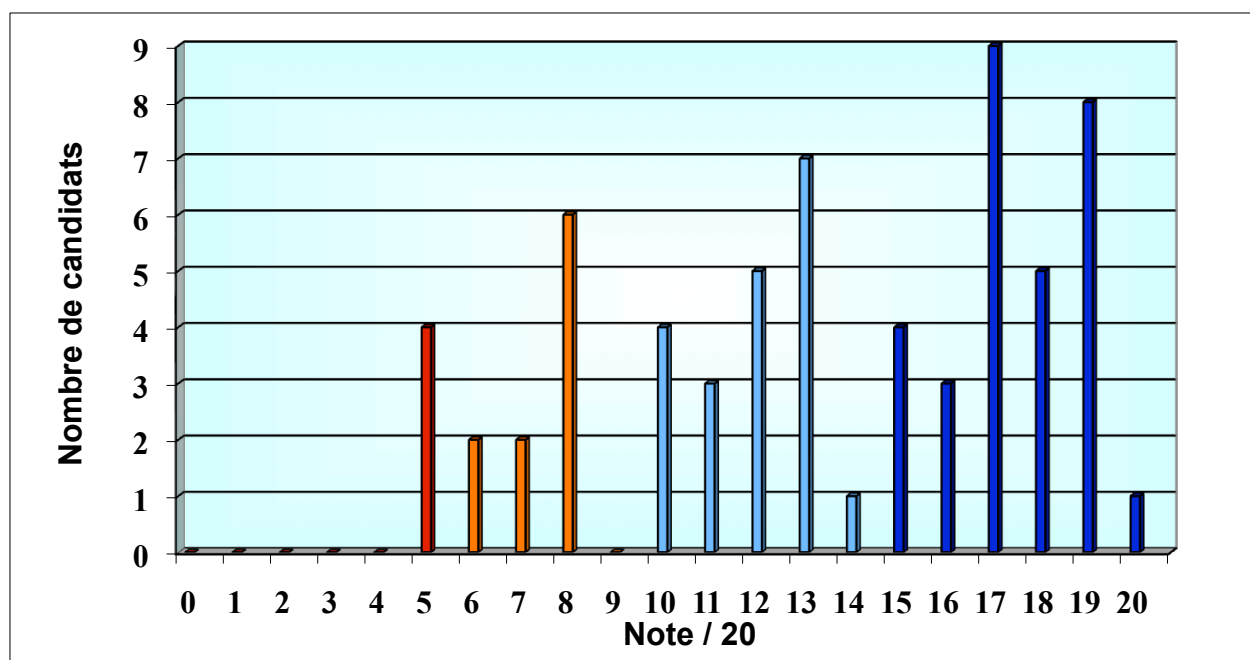
Répartition des notes

Nombre de candidats interrogés : **64**

Note maximale obtenue : **20 / 20**

Note minimale obtenue : **05 / 20**

Moyenne : **13,26 / 20**



Rapport de l'examinateur : Monsieur Gérald GAUDENS

Nature et déroulement de l'épreuve

Durée: 30 mn de préparation, 25 mn d'oral, dont au moins 5 minutes de questions.

Pour cette épreuve, les matériels suivants sont mis à disposition des candidats :

- un matériel informatique pour le temps de préparation, ainsi que pendant l'interrogation, équipé de logiciels libres appropriés, notamment « GéoGebra » et « Scilab » (les candidats pouvant s'appuyer sur ces logiciels pour traiter certaines questions) ;
- une calculatrice.

Une clé USB est disponible pour que le candidat puisse transporter les fichiers éventuellement créés lors de la préparation d'une salle à l'autre.

Les candidats peuvent présenter leur exposé au tableau : ceci est recommandé mais n'est pas obligatoire. Les candidats qui préfèrent exposer leur résultat sous forme d'entretien ne sont pas pénalisés.

Commentaires généraux

Les candidats se sont présentés, cette année encore, avec un bon niveau de préparation en général. Les quelques candidats n'ayant pas suffisamment préparé l'épreuve ont réussi à démontrer quelques connaissances ou savoir-faire, sauf de très rares exceptions.

Comme l'année passée, l'utilisation judicieuse des outils de calcul aurait pu permettre à certains candidats de repérer une erreur, ou soulager les candidats dans leur préparation. Trop peu de candidats profitent encore de cette opportunité qui leur est proposée.

La typologie des candidats est sensiblement celle de l'année dernière (cf. le rapport de la session 2016), avec cependant une tendance nouvelle : s'il y a moins d'excellents candidats ayant obtenu la note maximale, le niveau moyen des candidats, et plus particulièrement la proportion de notes hautes, sont en progrès. Le jury a eu le sentiment que la plupart des candidats avaient lu attentivement les rapports des années précédentes, pour leur plus grand profit, et qu'ils avaient le niveau requis.

Cette année encore, les candidats ont démontré de grandes qualités de courtoisie et de sérieux, ils ont été volontaires et ont fait une impression favorable au jury. Qu'ils soient félicités pour cela.

Commentaires particuliers

S'agissant d'une épreuve orale, l'aisance dans la maîtrise du vocabulaire et la qualité de l'exposition d'un contenu mathématique sont très importantes. De plus, les candidats doivent montrer de l'assurance, et ne pas demander systématiquement l'assentiment de l'examineur. L'examineur les aiguillera s'ils commettent une erreur, afin de leur permettre de la corriger.

L'épreuve de mathématiques peut être très intense. Les connaissances et les capacités des candidats sont testées en profondeur pendant toute la durée de l'oral. Nous invitons donc les candidats à ne pas chercher à interpréter inutilement le sens des questions qui leurs sont posées, et à simplement faire de leur mieux.

L'objectif de l'oral de mathématiques est d'évaluer les compétences « communiquer », « raisonner », « calculer », « modéliser » et « chercher », selon les textes officiels. Un minimum de connaissances est bien sûr nécessaire, mais à travers ces compétences, c'est bien l'intelligence mathématique qui est évaluée. Les connaissances acquises en terminale (niveau ES tronc commun, ou spécialité mathématiques en L), du bon sens, un peu de recul et la volonté de réussir pourront faire beaucoup plus qu'une série de recettes qu'on cherche à appliquer à toute force.

Le fait qu'un sujet semble plus difficile ne doit inquiéter les candidats. Ceci est pris en compte dans l'évaluation. Nous invitons les candidats à se présenter sereins, à faire de leur mieux et à poursuivre leurs épreuves dans le même état d'esprit.

Utilisation de logiciels : à nouveau, trop peu de candidats ont usé de l'opportunité d'utiliser les outils de calcul. Rappelons, par exemple, que le logiciel GeoGebra permet de tracer les courbes et donc de vérifier la validité d'une étude de fonction.

Fonctions de référence : moins d'erreurs ont été constatées dans l'utilisation des logarithmes et des exponentielles. Le passage aux représentations graphiques est trop souvent problématique. Ainsi, représenter une hyperbole pour une fonction du second degré est vraiment gênant. Les fonctions de référence doivent être maîtrisées. Les variations d'une fonction du second degré ne semblent pas bien maîtrisées en général.

Exemple : résolution d'inéquations du second degré, et tous les problèmes qui peuvent s'y ramener.

Logarithmes et exponentielles : l'utilisation des logarithmes et des exponentielles a été beaucoup plus satisfaisante que les années précédentes.

Exemple : déterminer le rang à partir duquel une suite géométrique dépasse (ou passe en dessous de) une certaine valeur.

Calcul algébrique : plutôt satisfaisant dans l'ensemble.

Exemple : dans le cadre d'un calcul, développer ou factoriser une expression.

Calcul littéral : plutôt satisfaisant également.

Exemple : étude d'une équation du second degré à paramètre.

Suites : la confusion constatée aux sessions précédentes entre suites arithmétiques et suites géométriques perdure. Les formules donnant le terme général d'une suite géométrique ou arithmétique sont mélangées. Ces deux modes de génération de suites sont pourtant des processus fondamentaux. Lorsqu'on les a compris, les formules s'ensuivent simplement, dès lors qu'on leur donne le sens qui convient.

Probabilités : le problème consistant à *justifier correctement* qu'une variable aléatoire suit une loi binomiale a été constaté trop souvent. Beaucoup de candidats oublient qu'il faut que la variable aléatoire considérée *dénombré le nombre de succès réalisés* dans un schéma de Bernoulli. *A contrario*, une variable aléatoire qui ne dénombre pas les succès dans un schéma de Bernoulli ne peut être binomiale. On a ainsi pu voir des candidats vouloir appliquer les formules d'une loi binomiale à une loi clairement uniforme.

Intégrales : nous invitons les candidats à s'entraîner dans ce domaine. Aucune virtuosité calculatoire n'est attendue, mais les calculs simples doivent être effectués sans difficulté.

Raisonnement : certains candidats ne s'étonnent pas de trouver deux résultats différents par deux méthodes différentes (calcul direct et calculatrice, par exemple). De même, certains candidats ont trouvé des probabilités strictement supérieures à 1 sans s'émouvoir, même après des remarques insistantes visant à leur permettre de se corriger. Certains candidats observent difficilement (et parfois pas du tout) des incohérences dans leur étude de fonction (signe et variations, notamment). Le manque de cohérence dans la démarche ou les résultats est lourdement sanctionné.

Algorithmique : quelques planches proposant un algorithme ont été proposées ; les candidats les ont traitées de manière assez satisfaisante en général. Il semble cependant que la notion de trace d'un algorithme échappe aux candidats : ils ne parviennent pas à justifier naturellement de la pertinence d'un algorithme dans la réalisation d'une tâche. Les candidats pourront s'inspirer des sujets de baccalauréat série ES pour se faire une idée des sujets éventuels.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

La lecture des rapports précédents est particulièrement conseillée. L'utilisation de manuels de première et terminale ES/L pourra s'avérer précieuse dans la préparation de l'épreuve spécifique de mathématiques.

La qualité du recrutement, pour ce qui est des mathématiques, a été largement assurée. Nous espérons, *modulo* les quelques remarques ci-dessus, retrouver l'année prochaine des candidats de grande qualité.

4) Épreuve de commentaire-entretien en géographie

Coefficient 12

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

L'épreuve commentaire-entretien portant sur des problèmes contemporains en histoire ou géographie.

La discipline d'interrogation du candidat est tirée au sort dès le début des épreuves d'admission. L'épreuve consiste [...] pour la **géographie** en un commentaire d'un (ou plusieurs) document(s) iconographique(s) ou cartographique(s) ou statistique(s) en rapport avec le programme commun annuel de l'ENS Lyon (carte en annexe optionnelle et non obligatoire).

L'entretien est un temps de reprise et d'élargissement.

Explicitation de l'épreuve

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

L'épreuve de commentaire-entretien en histoire ou géographie.

Cette épreuve a pour objet d'évaluer les connaissances, les compétences et la maîtrise du raisonnement historique et géographique du candidat.

Ainsi, à partir de documents en relation avec le programme, sera évaluée son aptitude à présenter un exposé portant sur les grandes lignes qui se dégagent de leur étude, en les ordonnant selon une logique et un plan, qu'il aura choisis et présentés et qu'il saura argumenter, permettant de dégager la qualité de l'exposition du sujet et l'enchaînement logique de ses diverses parties.

Une attention sera portée à l'adossement du raisonnement du candidat aux questions qui traversent les deux disciplines : par exemple les débats sur la mémoire et l'histoire, les grandes orientations de la recherche en histoire, la relation entre l'histoire nationale et l'histoire globale ; la mondialisation et ses conséquences aux différentes échelles de l'espace et du temps ; le développement durable et ses modalités ; les territoires, leurs acteurs, leurs enjeux et leurs conflits. Plus généralement, la cohérence de l'ensemble des éléments présentés devra être replacée dans le cadre de la culture historique et géographique du candidat et de son aptitude à saisir, à travers l'épreuve, les débats en cours dans ces disciplines ; le jury sera attentif dans son évaluation à la capacité du candidat à entrer avec pertinence dans ces questions et à en débattre.

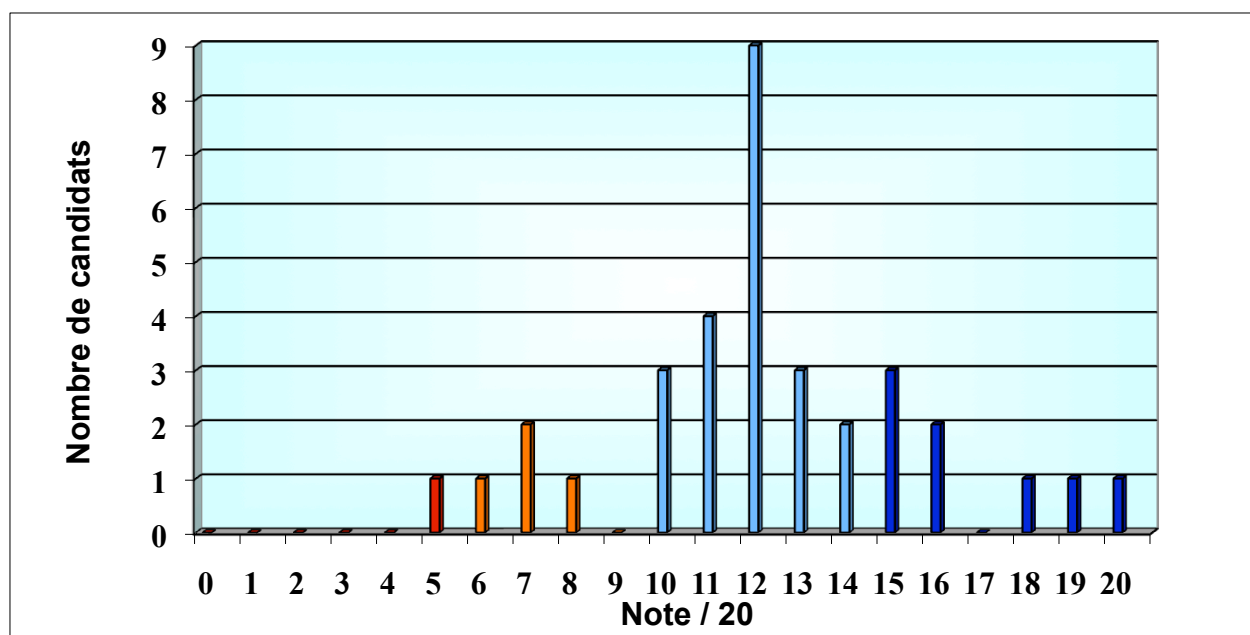
Répartition des notes

Nombre de candidats interrogés : **34**

Note maximale obtenue : **20 / 20**

Note minimale obtenue : **05 / 20**

Moyenne : **12,23 / 20**



Rapport de l'examineur : Monsieur Pierre STRAGIOTTI

Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve portait sur le programme de géographie tronc commun de l'ENS de Lyon : « Populations et inégalités ». Il s'agit d'un commentaire de documents iconographiques, cartographiques et/ou statistiques. Le sujet peut comporter un (mais ce ne fut jamais le cas cette année, et le jury l'évitera) ou plusieurs documents. Les documents proposés ne sont accompagnés d'aucun sujet problématisé. C'est au candidat qu'il appartient d'en dégager une problématique pertinente. Rappelons qu'un même sujet peut être donné à une tripléte, ce qui facilite une meilleure évaluation des candidats les uns par rapport aux autres mais permet aussi à ceux qui ont su faire preuve d'une réflexion personnelle d'en tirer un réel avantage. Ne pas imposer un sujet précis en tête des documents ne contraint pas les candidats et leur permet de les aborder selon une problématique spécifique.

La durée de préparation est d'une heure ; celle de l'oral est d'environ 25 minutes, soit à peu près 15 minutes de commentaire et 10 minutes de questions. Cette année à nouveau certains candidats ont été très prolixes. **En vue de la session 2018, le jury avertit que les candidats seront fermement limités à 15 minutes de commentaire pour pouvoir laisser un temps de questions qui ne soit pas inférieur à 10 minutes.**

Commentaires généraux

Comme lors de la précédente session, le jury a constaté avec bonheur un niveau général de qualité, dans le fond comme dans la forme, témoin du sérieux des préparations.

Parmi les insuffisances rencontrées, notons la présentation des documents qui n'a pas toujours été menée avec bonheur. Soit elle fut inexistante, soit elle prit la forme d'un inventaire dépourvu de toute distance critique, et dans l'ordre des documents proposés. Un regroupement des documents, par thèmes, par échelles, par natures aurait été apprécié. Et davantage encore s'il avait été construit sous la forme, par exemple, d'un tableau à double entrée. Consacrer trois à quatre minutes sur quinze à la seule présentation des documents n'augure pas d'une prestation de grande qualité. Une

minute suffit amplement, et lorsqu'un tableau est réalisé, il peut être donné au jury et commenté en quelques secondes. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra y revenir lors des questions.

Plus encore que l'an dernier, certains candidats n'ont utilisé les documents que comme prétexte à montrer leurs connaissances et à produire des mini dissertations, ce qui n'est pas l'exercice attendu. Certaines prestations, qui ne manquaient pas de fond, ont été sanctionnées car trop loin des documents et s'éloignant parfois résolument de la zone géographique concernée. Le jury peut ensuite, s'il le juge pertinent, élargir le débat à d'autres territoires lors de l'entretien.

Peu de candidats ont pensé à croiser les documents lorsqu'ils s'y prêtaient, encore moins à les cartographier. Or ils disposaient d'un atlas, de transparents pour rétroprojecteur et d'un fond de carte A4 figurant un planisphère. Peu de candidats ont pensé à construire une nouvelle carte à partir des divers documents proposés et à s'en servir pour établir une typologie. Un tableau statistique a tout intérêt à être retravaillé par une illustration graphique ou cartographique. Des statistiques peuvent être croisées pour faire apparaître une nouvelle donnée. Le temps de préparation laissait tout loisir de réaliser un tel travail. Rappelons cependant qu'une carte doit nécessairement comporter une échelle et quelques noms de lieux, que les données représentées doivent y être hiérarchisées, et que des règles cartographiques de base ne peuvent être ignorées.

Le niveau de connaissances a le plus souvent été satisfaisant, même si certaines définitions des notions et concepts mobilisés ont posé problème. Quand le sujet, voire directement les documents, nécessitait des connaissances sur l'œuvre de Henri Lefebvre, pourtant au programme de l'épreuve d'approche des sciences humaines de l'ENS Lyon, la qualité des propos s'est révélée très inégale, certains candidats ignorant jusqu'au nom de Henri Lefebvre. Parfois, le regard posé sur les documents était trop large, trop rapide, trop superficiel, et détournait (volontairement ?) le corpus documentaire vers des problématiques mieux possédées des candidats, mais moins en adéquation avec ce qu'il suggérait. Certains candidats n'ont même jamais utilisé le terme d'inégalités.

Rappelons que les définitions des termes employés doivent être parfaitement maîtrisées, faute de décrédibiliser la prestation quand on constate que derrière un concept précis ne se trouvent en réalité que de vagues approximations. Capacité n'est pas capabilité, salaire n'est pas revenu, 3 points de différence entre deux pourcentages n'est pas une différence de 3 %.

Commentaires particuliers

Ce concours est destiné à recruter de futurs officiers. Il est donc indispensable que les candidats répondent aux attentes d'une telle fonction. Ils doivent en conséquence se montrer capables de synthétiser une question, d'en comprendre les grands enjeux et de les restituer par une communication adaptée. Un regard fuyant, un discours soporifique ou pontifiant sont forcément pénalisants, directement et indirectement. Le commandement passe aussi par un art de la parole publique.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

La gestion du temps doit être maîtrisée et il ne s'agit pas d'expédier la dernière partie, conclusion comprise, en deux minutes.

Le jury a apprécié le sérieux des étudiants et leur évident désir de bien faire. Ces derniers doivent savoir qu'ils seront évalués sur la qualité de leurs connaissances, mais aussi sur leur aptitude à bien les exploiter, c'est-à-dire de manière personnelle, réfléchie et démonstrative, et à établir une communication. Le jury peut apprécier (et l'a fait) à un même niveau des approches très différentes pour un même sujet. Il est également conscient de la charge de travail que l'épreuve représente, de l'importance qu'a ce concours pour les candidats, et est tout à fait disposé à accorder d'excellentes notes à des prestations qui les méritent.

Exemples de sujets proposés

Premier exemple :

- 3 cartes de l'évolution des inégalités territoriales de revenus en Ile-de-France (Géographie-Cités, 2011) ;
- Carte des inégalités dans le Grand Londres (*Atlas de Londres*, Autrement, 2012) ;
- Carte du risque immobilier au Royaume-Uni (*La planète financière*, L. Carroué, 2015) ;
- *Le droit à la ville* (extrait), H. Lefebvre, 1968.

Second exemple :

- Intensité des émissions de GES (1990 - 2005) (*Atlas de la mondialisation*, Presses de Sciences Po, 2012) ;
- Carte des déchets dans le monde (*Atlas des mondialisations*, Le Monde, 2011) ;
- Carte des mesures prises par les États des États-Unis en faveur de l'environnement (*Atlas de la mondialisation*, Presses de Sciences Po, 2012) ;
- Le Bangladesh face à la montée des eaux (*Atlas de la mondialisation*, Presses de Sciences Po, 2012) ;
- Photographie de Chongqing (Sze Tsung Leong, 2002).

5) Épreuve de commentaire-entretien en histoire

Coefficient 12

Références réglementaires

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

*L'épreuve commentaire-entretien portant sur des problèmes contemporains en **histoire** ou géographie.*

La discipline d'interrogation du candidat est tirée au sort dès le début des épreuves d'admission.

L'épreuve consiste pour **l'histoire** en un commentaire d'un ou plusieurs documents en rapport avec le programme annuel du tronc commun BEL [...].

L'entretien est un temps de reprise et d'élargissement.

Explicitation de l'épreuve

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

*L'épreuve de commentaire-entretien en **histoire** ou géographie.*

Cette épreuve a pour objet d'évaluer les connaissances, les compétences et la maîtrise du raisonnement historique et géographique du candidat.

Ainsi, à partir de documents en relation avec le programme, sera évaluée son aptitude à présenter un exposé portant sur les grandes lignes qui se dégagent de leur étude, en les ordonnant selon une logique et un plan, qu'il aura choisis et présentés et qu'il saura argumenter, permettant de dégager la qualité de l'exposition du sujet et l'enchaînement logique de ses diverses parties.

Une attention sera portée à l'adossement du raisonnement du candidat aux questions qui traversent les deux disciplines : par exemple les débats sur la mémoire et l'histoire, les grandes orientations de la recherche en histoire, la relation entre l'histoire nationale et l'histoire globale ; la mondialisation et ses conséquences aux différentes échelles de l'espace et du temps ; le développement durable et ses modalités ; les territoires, leurs acteurs, leurs enjeux et leurs conflits. Plus généralement, la cohérence de l'ensemble des éléments présentés devra être replacée dans le cadre de la culture historique et géographique du candidat et de son aptitude à saisir, à travers l'épreuve, les débats en cours dans ces disciplines ; le jury sera attentif dans son évaluation à la capacité du candidat à entrer avec pertinence dans ces questions et à en débattre.

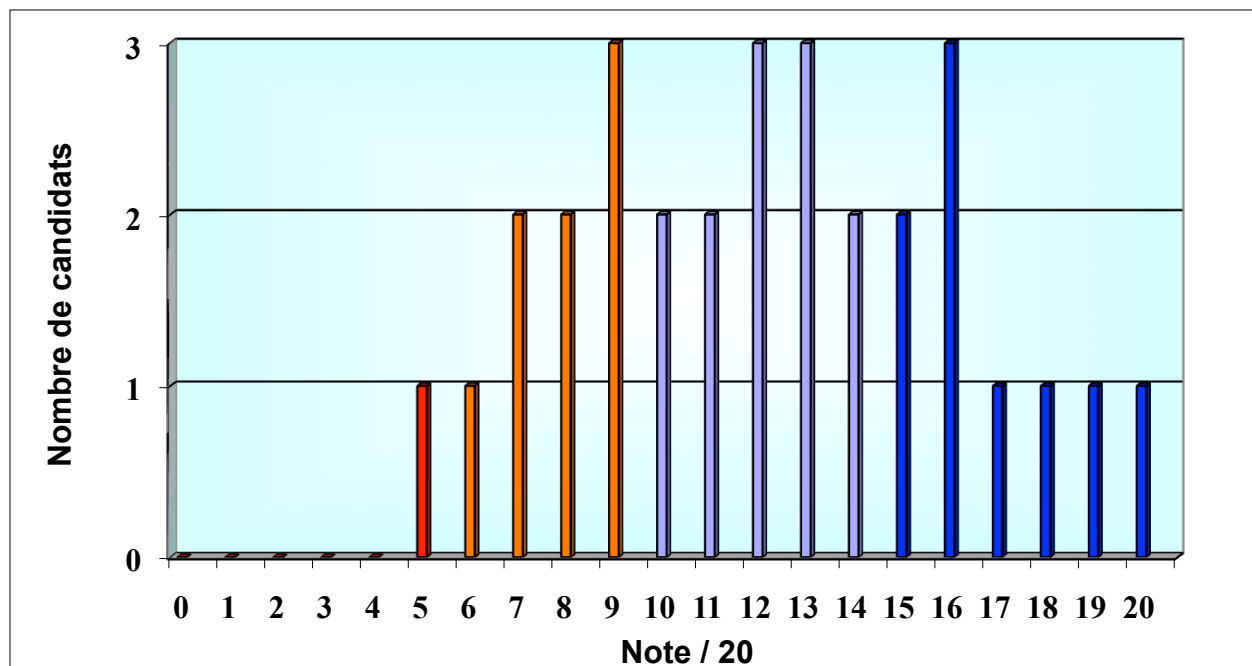
Répartition des notes

Nombre de candidats interrogés : **30**

Note maximale obtenue : **20 / 20**

Note minimale obtenue : **5 / 20**

Moyenne : **12,16 / 20**



Rapport de l'examineur : Monsieur Stéphane MAZURIER

Nature et déroulement de l'épreuve

La discipline d'interrogation du candidat (histoire ou géographie) est tirée au sort dès le début des épreuves d'admission.

L'épreuve consiste pour l'histoire en un commentaire d'un ou plusieurs documents en rapport avec le programme annuel du tronc commun BEL. La question pour la session 2017 était : « L'Afrique, la France et les Français (1871-1962) ».

Le candidat dispose d'une heure de préparation. L'oral dure 25 minutes, réparties de la façon suivante : 15 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien, qui est à la fois un temps de reprise et d'élargissement.

Cette épreuve a pour objet d'évaluer les connaissances, les compétences et la maîtrise du raisonnement historique du candidat. Ainsi, à partir de documents en relation avec le programme, sera évaluée son aptitude à présenter un exposé portant sur les grandes lignes qui se dégagent de leur étude, en les ordonnant selon une logique et un plan, qu'il aura choisis et présentés et qu'il saura argumenter, permettant de dégager la qualité de l'exposition du sujet et l'enchaînement logique de ses diverses parties.

Une attention sera portée à l'adossement du raisonnement du candidat aux questions qui traversent les deux disciplines : par exemple les débats sur la mémoire et l'histoire, les grandes orientations de la recherche en histoire, la relation entre l'histoire nationale et l'histoire globale... Plus généralement, la cohérence de l'ensemble des éléments présentés devra être replacée dans le cadre de la culture historique du candidat et de son aptitude à saisir, à travers l'épreuve, les débats en cours dans cette discipline ; le jury sera attentif dans son évaluation à la capacité du candidat à entrer avec pertinence dans ces questions et à en débattre.

Commentaires généraux

Le niveau d'ensemble s'est un peu affaïssé par rapport à la session 2016, puisque la moyenne baisse de plus d'un demi-point, tandis que le nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 10 a augmenté (sept sur trente en 2016, neuf sur trente cette année). Certaines prestations ont révélé de sérieuses lacunes historiques ou, tout du moins, une incapacité à mettre en valeur des connaissances. Toutefois, le jury se réjouit d'avoir entendu des commentaires de très bonne tenue, témoignant d'une solide maîtrise de la question au programme, mais également de grandes qualités d'analyse et de synthèse.

Pour la troisième année, les candidats étaient invités à élaborer un commentaire portant sur un ou plusieurs documents historiques. Il convenait en premier lieu d'identifier avec rigueur ces documents, qu'il s'agisse de textes ou d'images. Ainsi, un discours adressé à un vaste auditoire ne saurait se commenter de la même façon qu'une correspondance privée. Les documents iconographiques proposés ont donné lieu à des prestations très inégales. Leur analyse demande en effet des savoir-faire spécifiques et le jury a valorisé les candidats qui se sont efforcés d'étudier la composition des images, le jeu des couleurs... Le jury attendait une présentation synthétique de l'auteur du document, lorsque celui-ci était un personnage historique incontournable (Jules Ferry, Jean Jaurès, Hubert Lyautey, Félix Houphouët-Boigny, Charles de Gaulle...). Cette présentation n'est pas une biographie : elle doit en fait insister sur la situation, les fonctions occupées par l'auteur à la date du document. À titre d'exemple, pour un discours prononcé par de Gaulle en 1947, plutôt que d'indiquer que le général fut président de la République entre 1958 et 1969, il est préférable de souligner le fait que de Gaulle est alors l'un des principaux opposants à la IV^e République et qu'il vient de fonder le Rassemblement du peuple français, mouvement attaché à la préservation de l'Empire.

L'identification du document nécessite en effet sa mise en contexte. Sur ce point, le jury regrette de nombreuses imprécisions et maladresses. À plusieurs reprises, des candidats se sont contentés de définir le contexte du document comme celui de la colonisation de l'Afrique par la France ! À ce propos, trop de candidats se sont livrés à une présentation très générale de l'histoire de la colonisation, parfois durant la quasi-totalité de leur exposé, et ont ainsi oublié que le document n'avait pas une simple fonction illustrative, mais devait bien être le cœur de leur réflexion. Ce défaut, particulièrement fréquent cette année, s'est retrouvé dans la formulation de problématiques beaucoup trop vastes, qui posent invariablement la même question, celle d'un document qui serait « révélateur » de toute l'histoire de l'Empire colonial français !

À l'inverse, d'autres candidats, masquant mal la fragilité de leurs connaissances, sont tombés dans le traditionnel écueil de la paraphrase. Ainsi, le texte n'est pas expliqué à la lumière de faits et de phénomènes historiques clairement identifiés, mais simplement répété sous une autre forme, sans aucune distance ni regard critique. L'explication du document doit s'articuler en trois temps, ce qui a été le plus souvent respecté par les candidats, et annoncé dans l'introduction, mais ces trois temps ne sont que rarement mis en cohérence : or, les enchaînements constituent des moments-clés dans la démonstration, en tant qu'ils doivent illustrer la cohérence du raisonnement historique.

Les conclusions ont souvent été décevantes : elles n'ont pour objectif ni de résumer le développement, ni de répéter l'introduction, mais de répondre aux questions historiques posées en début d'exposé, ainsi qu'à définir la portée historique d'un texte ou d'une image. Leur caractère bref s'explique souvent par une insuffisante maîtrise du temps limité : le candidat doit s'exprimer durant 15 mn, en recherchant un équilibre entre les parties de son exposé, mais cet équilibre n'est pas toujours tenu. Ainsi, certaines troisièmes parties ont été expédiées en une ou deux minutes, et certaines conclusions particulièrement indigentes. En revanche, très rares ont été les candidats ayant parlé moins de 15 mn, ce dont se félicite le jury.

L'entretien qui suit l'exposé est une composante importante de la notation. Il convient de ne pas négliger ce moment, qui a permis à des candidats dont l'exposé fut médiocre de gagner quelques points. De la même façon, le jury a sanctionné d'autres candidats qui n'ont pas su répondre avec fermeté et précision aux questions qui leur étaient posées durant l'entretien. Celui-ci n'a pas pour objet de déstabiliser le candidat, mais il sert à éclaircir des points évoqués trop rapidement, ce qui est légitime dans un exposé dont la durée est de 15 mn, ou bien à suggérer au candidat des pistes qu'il n'aurait pas vues, ou encore à placer en perspective le(s) document(s) proposé(s).

Commentaires particuliers

Le jury a apprécié le fait que plusieurs candidats proposent des références historiographiques pour enrichir leur propos, même si celles-ci n'étaient pas toujours les plus pertinentes. En revanche, alors que les instructions officielles y invitaient, très rares ont été les tentatives de confrontation entre l'histoire française de la colonisation et une histoire plus globale de ce phénomène (la comparaison avec la situation en Asie, la politique coloniale de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne...). De la même façon, le jury s'étonne de l'absence presque complète des questions de mémoires, alors que la question au programme s'y prêtait tout particulièrement. On songe bien sûr à la guerre d'Algérie et à ses mémoires fracturées plus d'un demi-siècle après les Accords d'Évian. Seule une candidate, d'excellent niveau, a rappelé la polémique récente au sujet des propos du candidat Emmanuel Macron sur la colonisation en Algérie, qu'il avait qualifiée de « crime contre l'humanité ». Par ailleurs, des références solides à l'histoire militaire de la France, à son armée d'Afrique, son armée coloniale ont été valorisées dans un concours de recrutement de cadres militaires.

Quant à la forme du discours tenu par les candidats, le jury déplore une relative dégradation du registre de langue : vocabulaire pauvre, syntaxe erronée... Toutefois, il demeure de nombreux candidats – les meilleurs – qui disposent de très belles qualités d'expression orale et qui savent donc mettre en valeur leurs idées et leur culture historique.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

La question pour la session 2018 portera certes sur un tout autre thème : « Les États-Unis et le monde (1823-1945) ». Néanmoins, quelques remarques pourront être utiles aux candidats de l'année prochaine. En premier lieu, il convient de travailler régulièrement la méthode du commentaire de document, qui nécessite d'autres compétences que la dissertation. Maîtriser une question au programme nécessite à la fois de saisir la trame d'ensemble, les lignes de force, la chronologie, mais aussi acquérir une connaissance fine de certains points du programme. Le concours de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr ne vise certes pas à recruter de futurs professeurs d'histoire, mais des officiers de l'armée de terre. Les futurs candidats sont invités à méditer cette phrase du général de Gaulle, tirée du *Fil de l'épée* (1932) et inscrite à l'entrée du lycée militaire de Saint-Cyr-l'École : « La véritable école du commandement est donc la culture générale ».

Exemples de documents proposés

- Tract du Comité d'action des Jeunesses communistes de France et d'Espagne (1924) ;
- Deux points de vue du général de Gaulle sur l'Algérie française (1947, 1959) ;
- Affiche de propagande du Parti communiste français à l'occasion du centenaire de la colonisation de l'Algérie (1930) ;
- Discours du général de Gaulle : ouverture de la Conférence de Brazzaville (1944) ;
- Deux points de vue sur la colonisation : discours à la Chambre des députés de Jules Ferry (1885) et de Jean Jaurès (1912) ;
- L'image du Noir en France : textes d'Alfred Rambaud (*Voyage au Dahomey*, 1879) et de Jules Lemaître (*Impressions de théâtre*, 1888) ; affiche publicitaire Banania de Giacomo de Andreis (1915) ;
- Caricatures d'Henri-Gustave Jossot (*L'Assiette au beurre*, 1904) et d'Aristide Delannoy (*Les Hommes du jour*, 1908) ;
- Félix Houphouët-Boigny, *Circulaire du Comité de coordination du Rassemblement démocratique africain* (1947) ;
- Extraits de *La France nouvelle*, de Lucien Prévost-Paradol (1869) et d'*Aux Alsaciens et aux Lorrains exilés*, de M^{gr} Charles Lavigerie (1871) ;
- Couverture du *Petit journal* : « La France va pouvoir porter librement au Maroc la civilisation, la richesse et la paix » (1912) ;
- Conférence du général Lyautey donnée à l'École libre des sciences politiques (1912).

Remarque générale valant pour les épreuves de langue vivante* de la session 2018

Le candidat disposera de quinze minutes – durée souhaitable – à vingt minutes pour présenter un compte-rendu du document et un commentaire en tenant compte de la spécificité de l'aire linguistique concernée.

Le respect de cette consigne est important : si le candidat s'arrête nettement avant quinze minutes ou s'il n'a, de manière nette, pas fini au bout de vingt minutes, sa note s'en ressentira forcément.

Cette présentation est suivie d'un entretien, dont la durée est comprise entre dix minutes – durée souhaitable – et cinq minutes.

La durée totale de l'épreuve n'excède pas 25 minutes.

* Première et deuxième langues vivantes uniquement.

6) Épreuve d'anglais

Coefficient 8

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

Les épreuves de langues

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : latin ou grec ancien.

Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel), suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

Explicitation de l'épreuve

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

L'épreuve d'anglais.

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 700 et 1 000 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique anglophone ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

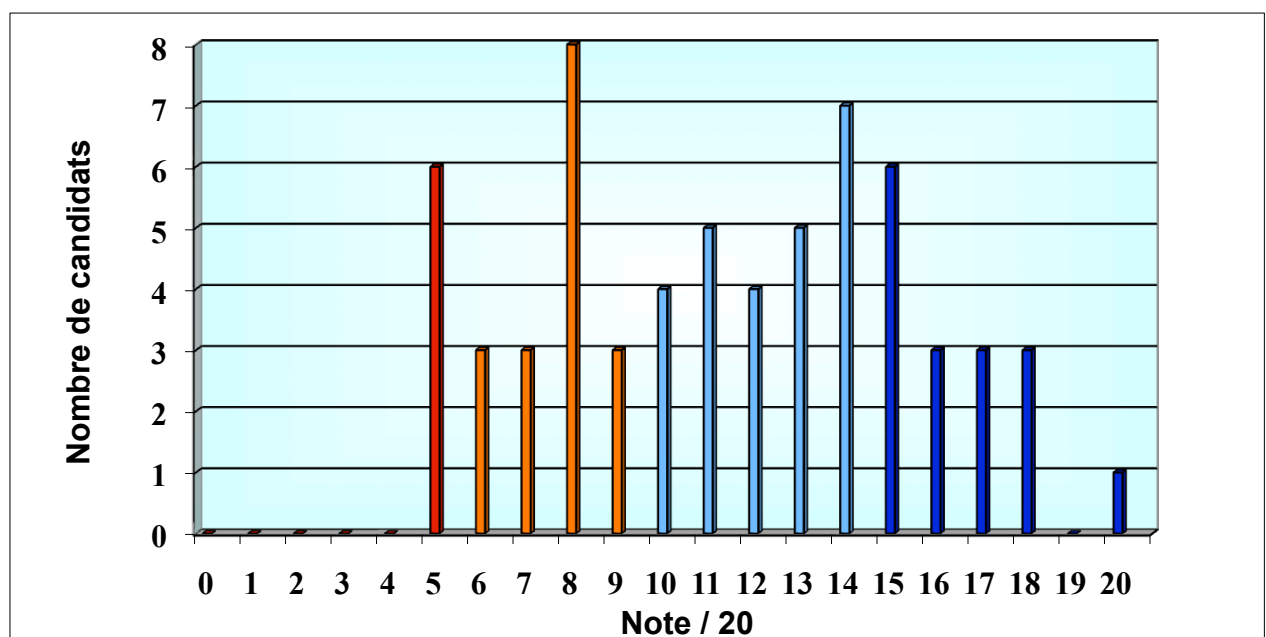
Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **64**

Note maximale obtenue : **20 / 20**

Note minimale obtenue : **05 / 20**

Moyenne : **11,39 / 20**



Rapport de l'examineur : Monsieur Karim CHABANI

Commentaires généraux

Nous avons scrupuleusement respecté l'équilibre entre les trois types de documents pour les sujets. Il n'a pas été constaté de différence notable dans les notes en observant cette variable. Il semble donc que la préparation à cet égard a été faite sérieusement.

La méthodologie n'est en revanche pas toujours assimilée. Nous souhaitons revenir sur certains points sans chercher à être exhaustif. Il faut garder à l'esprit la pertinence de chacune des sous-parties de cette épreuve pour les exécuter avec conviction.

L'introduction doit servir à une première mise en perspective du fait de civilisation abordé par le document soumis à l'analyse : rappeler la date et la source n'a de sens que si ces données mettent en lumière la réflexion que le candidat propose (ainsi, on ne s'étonnera pas de voir le *New York Times* publier un article critique à l'égard de Donald Trump, comme il faudra tenir compte de la date de publication pour bien lire un article sur les choix politiques de Theresa May). Ensuite, il

convient d'annoncer les axes de réflexion considérés dans le commentaire (rien ne sert d'utiliser une tournure du type « I shall sum up this article and then comment on it »).

Pour le résumé, il peut être utile de souligner la structure du support à analyser : le plan d'un article dit quelque chose de la stratégie argumentative de son auteur. Cela permet également d'indiquer à votre correcteur que vous avez repéré les différents intervenants dans un document sonore ou vidéo. C'est en outre un excellent moyen d'éviter une répétition passive. Le résumé a pour but de vérifier la bonne compréhension du sujet par le candidat. Il s'agit donc dans un premier temps de reformulation : rien n'exprime clairement l'intelligence du sujet chez le candidat qui répète les formules du texte. Le montage de citations est donc à bannir (et a pu coûter cher à certains, cette année). Le deuxième élément-clé, qui en est en fait le corollaire, est qu'il faut s'abstenir de commentaires (qui seraient certes pertinents, mais dans un développement plus tardif). En effet, le candidat tenté d'ajouter au support fourni des éléments d'une autre eau risquerait de donner l'impression de faire un contresens sur celui-ci en y voyant ce qui ne s'y trouve pas. Logiquement, c'est dans la deuxième partie de l'exposé que ceux-ci doivent prendre place.

En effet, après avoir montré qu'il a bien compris le document à traiter, le candidat doit se livrer à un commentaire. Par ce dernier, il ne faut pas comprendre un commentaire littéraire (même si des remarques formelles ne sont pas à exclure) mais une mise en perspective du sujet avec quelques problématiques majeures liées à la spécificité culturelle des aires linguistiques concernées. Par exemple, un sujet sur le « Brexit » peut inviter à un rappel sur les rapports complexes que le Royaume-Uni a toujours entretenus avec la Communauté, puis l'Union Européenne. Précisons qu'il ne s'agit pas de transformer l'épreuve de langue en succédané d'épreuve d'histoire mais de montrer comment la situation actuelle (qui est toujours le point central de la réflexion) peut apparaître sous un jour nouveau à partir de cet éclairage. Les candidats sont ainsi invités au décloisonnement de leurs connaissances, que sous-tend naturellement la pluridisciplinarité des études en classes préparatoires littéraires.

La conclusion enfin permet de formuler une appréciation plus personnelle des enjeux mentionnés, après avoir fait preuve de connaissances objectives. Elle débouche donc sans solution de continuité sur l'entretien où le candidat élargit sa réflexion propre au gré des questions posées par son interlocuteur, donnant lieu à une évaluation d'une prise de parole plus spontanée, en interaction. Elle n'a jamais pour objectif de « piéger » le candidat mais de lui faire développer une argumentation, de le laisser s'exprimer.

Commentaires particuliers

Outre la méthode rappelée ci-dessus, nous avons pu observer certaines difficultés avec les sujets spécifiques à cette année. On notera une certaine condescendance, voire un mépris affiché pour le président des États-Unis, souvent appelé par son simple patronyme (alors que son ex-opposante est, elle, désignée par son prénom). Quelles que soient les opinions formulées par le candidat (qui sont attendues), celles-ci doivent s'exprimer dans un registre soutenu et respectueux.

Par ailleurs, l'actualité de l'année reste à étudier jusqu'au moment précis de l'épreuve : si des développements ont eu lieu concernant le sujet à traiter depuis la date de publication du document (*cf.* ci-dessus), ceux-ci doivent être connus par le candidat. Ainsi les récentes élections britanniques modifient significativement la donne quant à ce que l'on peut attendre des négociations de sortie de l'Union Européenne. Il serait incongru de ne pas en tenir compte. À cet égard, il est étonnant de voir les méconnaissances du système électoral britannique de certains candidats qui affirment, par exemple, que les élections législatives sont sans conséquences pour l'exécutif.

En outre, la spécificité d'un concours ouvert aux voies littéraires a aussi ses exigences particulières. Un candidat sérieux issu de cette formation doit pouvoir distinguer « parodie » et « ironie » quand il traite de la question des « fake news ». En revanche, il faut féliciter les candidats qui parviennent à utiliser des connaissances civilisationnelles ou littéraires : cette année, nous avons été heureux d'entendre certains faire référence à Booker T. Washington et W.E.B. Du Bois ou bien à Alexis de Tocqueville. Il n'est bien entendu pas indispensable de faire preuve d'une telle érudition mais elle est toujours bienvenue, comme toujours à condition d'être pertinente.

En dernière analyse, il convient d'insister *particulièrement* sur les défauts linguistiques. Rappelons une évidence : il n'existe pas de « fautes d'inattention » qui soient excusables. Le moins que l'on puisse attendre de candidats valables est qu'ils fassent attention à leur propre exposé. Or, les fautes élémentaires abondent dans les prestations de trop nombreux d'entre eux. Ils produisent ainsi souvent un discours qui ne distingue ni passé ni présent, ni singulier ni pluriel. Comment pourraient-ils éviter une extrême confusion, quel que soit l'intérêt du propos qu'ils essaient de tenir ? Il faut donc revenir à l'essentiel : les fondamentaux de la grammaire doivent être maîtrisés et si des erreurs ponctuelles peuvent être tolérées, une négligence systématique est pénalisée très lourdement. Il faut donc encourager l'autocorrection : un candidat confirme ainsi l'intérêt qu'il porte à son propre discours et démontre en outre qu'il est capable de reconnaître ses erreurs. Non sans quelque lassitude, on se contentera une fois de plus de reprendre un relevé de fautes qui reste sempiternellement pertinent.

Liste d'erreurs fréquentes

Grammaire et lexique

- La syntaxe des phrases interrogatives est toujours l'objet d'erreurs nombreuses (un candidat sur deux, environ) : « To what extent guns are a protection ? », « I will show to what extent is it possible to say... » (interrogative indirecte) ;
- « depuis » : since et for sont confondus ;
- le present perfect est rarement utilisé (« For a few months, Chancellor Merkel is » → has been) ;
- the United States est suivi d'un verbe au singulier et non au pluriel → the United States is ;
- il faut mettre un article défini devant United States, United Kingdom et European Union ; en revanche, il ne faut pas mettre d'article défini devant Ø Great Britain ;
- la proposition infinitive reste l'objet d'erreurs : « Trump wants that they leave » → « Trumps wants them to leave » ;
- le génitif n'est pas toujours prononcé : « people Ø rights » → « people's rights » ;
- l'expression des dates est très souvent fautive : « it was published Ø the thirty one December » : « it was published on December the thirty-first » / « on the thirty-first of December » ;
- les pronoms possessifs sont parfois confondus (où l'on perçoit souvent l'influence du français) : « The President and its wife », « violence and her consequences » ... ;
- le participe passé est largement malmené : « the right to be forget », « this even has been using in order to... », « to be understand », etc. ;
- le sens des auxiliaires de modalité n'est pas toujours bien maîtrisé non plus que leur utilisation grammaticale (« he can to do », « he should using », « he may means » – erreurs très graves) ;
- la construction des groupes nominaux en N1's N2 est calquée sur le Français : « the Obama's behaviour » = « the behaviour of the Obama » → « Ø Obama's behaviour » ; « another journalist's argument » (pour « un autre argument du journaliste ») = « the

- argument of another journalist » → « another argument of the journalist ('s) » ; « a Machiavelli's book » = « the book of a Machiavelli » → a book by Machiavelli » ;
- which et who sont utilisés de manière interchangeable : « a man which », « a policy who », etc. ;
 - les verbes irréguliers ont donné lieu à de multiples erreurs : « he drawed », « he drived », « the policy leaded by Obama », « I have forgot », « I choosed », etc. ;
 - before et after doivent être suivis d'une forme -ing, et non d'un infinitif complet, comme toutes les prépositions ;
 - economical (≈ qui permet de faire des économies) est presque systématiquement utilisé à la place de l'adjectif economic, au sens beaucoup plus générique ;
 - politic est généralement utilisé à la place de politics (« he stopped doing politic », policy (« the foreign politic of the US »), political (« this is a major politic issue ») et politician (« he is a famous British politic ») ;
 - les accords verbaux sont souvent incorrects, en particulier lors de l'entretien : « he have », « he do », « A few years ago, people think that it is possible to... ») ;
 - l'expression de la quantité est très souvent problématique : confusion few / a few (« it was published Ø few months ago », (a) few / (a) little (« he has spent few time... »), much / many (« much things have been said », « many money », etc.) ;
 - le prédicat d'existence (there is, there are) n'est pas toujours bien exprimé : « it exists », « if it had... » ;
 - attention à ne pas confondre loss (substantif) et lost (participe passé) : « the lost of unity »
 - « traduire » se dit translate et non traduce, qui signifie « calomnier » ;
 - les indéénombrables (information, advice, news...) donnent lieu à de multiples erreurs : (« these information(s) are » pour « this information is », « a useful advice » pour « a useful piece of advice » / « some useful advice », etc.) ;
 - media est déjà un pluriel en anglais : « a medium » → « several media » ; il ne faut donc pas dire « the medias » ;
 - les expressions « on the one hand » / « on the other hand » sont souvent rendues de manière approximative (« for the first hand », etc.) ;
 - certains candidats mettent des -s aux adjectifs, ce qui constitue une faute inqualifiable en anglais : « others countries », « different arguments », etc. ;
 - ne pas confondre people dans le sens de « gens » et people dans le sens de « peuple », car l'usage grammatical diffère : « the American people is » = « le peuple américain est », « Ø American people are » = « Les Américains sont » ;
 - « intéressant » se dit « interesting », et non « interessant » ;
 - on ne dit pas « I am agree » / « I am not agree » mais « I agree » / « I disagree » ;
 - on ne dit pas « the one of » / « the ones of » mais « that of » / « those of » ;
 - like et as sont confondus dans de nombreux cas : « countries as Britain », « he is seen like a hero », etc. ;
 - le fonctionnement de hundred / thousand / million / billion est à revoir (« 17 billions of dollars » → « 17 billion Ø dollars » ; « million Ø people admire him » « millions of people admire him ») ;
 - society s'utilise généralement sans article défini : « the American society » → « Ø American society » ;
 - les prépositions de base et leur usage doivent être maîtrisés : « listen to » et pas « listen Ø », « different from » et pas « different as », « think of / about » et pas « think to », « 1984 by Orwell » et pas « 1984 from Orwell », « on TV » et pas « at TV ». Attention en particulier à bien utiliser la préposition « on » avec le verbe « comment » : de trop nombreux commentaires commencent ainsi par la même erreur (« To comment Ø the text », etc.) ;
 - on ne dit pas « at the line 29 », mais in, on ou Ø line 29 ;

- criticize à la troisième personne du singulier est rarement bien conjugué : il faut bien dire « the journalist criticizes » (compter 4 syllabes) ;
- the / Ø donne lieu à beaucoup d'erreurs ; « the life is hard nowadays », « the reality might be - disappointing »... Il ne faut pas confondre le générique et le spécifique ;
- « responsibility » / « responsible of » → « responsibility » / « responsible for » ;
- « it could remember us Obama » → « it could remind us of Obama » (« to remember sth » : se rappeler (de) qqch) ;
- les comparaisons sont à revoir : on ne dit pas « the same than » mais « the same as », on ne dit pas « as big than » mais « as big as », on ne dit pas « bigger that » mais « bigger than » ;
- « deceive » signifie « tromper » et non « décevoir » ;
- « he doesn't have to » ne signifie pas « il ne doit pas », mais « il n'est pas obligé de » ; pour exprimer le contraire de « have to », il ne faut pas utiliser « not have to » mais « must / ought not to, shouldn't... » ;
- whose, parfois utilisé suivi d'un the fautif, et intégré dans une structure qui constitue un calque syntaxique du français, ou remplacé par which avec la même syntaxe : « The Dorchester Collection whose the sultan is [the owner] » → « The Dorchester Collection whose owner is the sultan ») ; « a text which the main subject is » → « a text whose Ø main subject » / « a text the subject of which is », etc.) ;
- la différence entre critic / criticize / criticism / critical est à revoir ;
- « a dictatorship », « censorship » → « a dictatorship », « censorship » ;
- « actual » ne signifie pas « actuel », mais « réel », « véritable » : « the actual crisis » → « the current crisis » ;
- « too much aggressive » → « too Ø aggressive » (too much + nom indénombrable).

Phonologie

Accents toniques mal placés

'event → e'vent

'percent → per'cent

'develop (et ses dérivés) → de'velop

to com'ment → to 'comment

'beginning → be'ginning

'consider → con'sider

fo'cuses → 'focuses

Consonnes mal réalisées

guilty, guarantee, guardian: <gu> ne se prononce pas /gw/, mais /g/ ;

answer : le <w> est muet ;

should / would / could : le <l> est muet ;

notice, comparison : les consonnes en gras se prononcent /s/ et non /ʃ/ ;

debt : le est muet ;

knowledge, psychology : souvent (mais pas toujours), lorsqu'un mot commence par deux consonnes, on n'en prononce pas la première ; c'est le cas ici, où le <k> et le <p> en gras sont muets ;

also : le <s> se prononce /s/ et pas /z/ ; who : attention, ce mot se prononce /hu:/ et non /wu:/

enough : <gh> se prononce /f/ et non comme s'il équivalait à <th> ;

crisis : le premier <s> se prononce /s/ et non /z/.

Voyelles souvent mal réalisées

author : <au> n'est pas diphtongué et se prononce /ɔ:/ ;

now : <o> se prononce /aʊ/ et non /əʊ/ (= « no ») ; idem pour crown ;

great : <ea> est diphtongué et se prononce /eɪ/, pas /i:/ (= greet) ;

biased : se prononce /'baɪəst/ et non /bjeɪzɪd/ ou autre prononciation fantaisiste ;
says : si ce verbe est diphongué à l'infinitif (/seɪ/, il ne l'est pas à la troisième personne du singulier au présent simple (/sez/);
idea : si <ea> n'est pas diphtongué (aɪ'diə), le mot change de sens → /aɪ'di:/ = ID = carte d'identité ;
world, word, work : le <o> se prononce /ɜ:/ ; prononcé /ɔ:/, il donne un autre mot (walled, ward, walk...);
pleasant : <ea> se prononce /e/ et non /i:/ ;
real : <ea> se prononce /ɪə / et non « à l'espagnole » ;
movement : le <o> se prononce /u:/ et pas /ɒ/ ;
also : le <a> se prononce /ɔ:/ et pas <æ > ;
women : au pluriel, les deux voyelles se prononcent /ɪ/ ;
country : <ou> n'est pas diphtongué, mais se prononce /ʌ/ ;
practise, imagine, examine : le <i> se prononce /ɪ/ et non /aɪ/ ;
Britain : <ai> n'est pas diphtongué, mais ne prononce /ə/, voire ne se prononce pas (/ˈbrɪt(ə)n/) ;
crisis : le <i> se prononce /aɪ/ et non /i/ ;
those : le <o> ne se prononce pas /u:/, mais /əʊ/.

De manière générale, les terminaisons en -ed sont mal réalisées : leur prononciation (/ɪd/, /t/, /d/, mais en aucun cas /ed/) dépend de la consonne qui les précède.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Le meilleur conseil sera la consultation des rapports des jurys. On rappellera également que les horaires de cours ne suffisent pas à constituer une connaissance suffisante de questions qui représentent des enjeux mondiaux. La lecture personnelle et la fréquentation assidue de sites d'information valables (à distinguer de gros titres simplificateurs et des entreprises pures et simples de désinformation) sont les seuls moyens de se préparer sérieusement à cette épreuve. Cela constitue également une pratique essentielle à tout étudiant qui entend comprendre le monde dans lequel il va évoluer et jouer un rôle, qu'on espère majeur.

Exemples d'articles donnés

- 'The Hackers', *TIME*, Dec. 7, 2016 ;
- 'Freedom of speech is not just for academics', *TIMES HIGHER EDUCATION*, April 27, 2017 ;
- 'If Theresa May is happy to call out anti-Semitism in other parties, isn't it time she addressed Islamophobia in her own?', *THE INDEPENDENT*, 5 May 2017 ;
- 'True Conservatives should support Theresa May's stand against the curse of welfarism', *THE TELEGRAPH*, May 21, 2017 ;
- 'Health-care reform and Trumpism', *THE NEW YORKER*, March 10, 2017.

Les documents sonores cette année ont été extraits de la BBC, de ABC et de NPR, dont les sites internet sont aisément accessibles.

Les documents vidéo ont été tirés de SKY News, CNN, Comedy Central, Channel 4, Fox News, et HBO qui peuvent être facilement consultés sur leurs sites respectifs.

7) Épreuve d'allemand

Coefficient 8 en langue vivante 2, coefficient 4 en langue facultative

Références réglementaires

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr).

Les épreuves de langues

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : **l'allemand**, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : latin ou grec ancien.

Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel) suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : **l'allemand**, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ;
- l'une des langues anciennes suivantes : le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

L'épreuve de deuxième langue vivante

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

L'épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi **l'allemand**, l'arabe moderne, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe ou le chinois.

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Il ne sera pas demandé de traduction.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, en arabe moderne et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (*cf.* Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir (*cf.* CECRL).

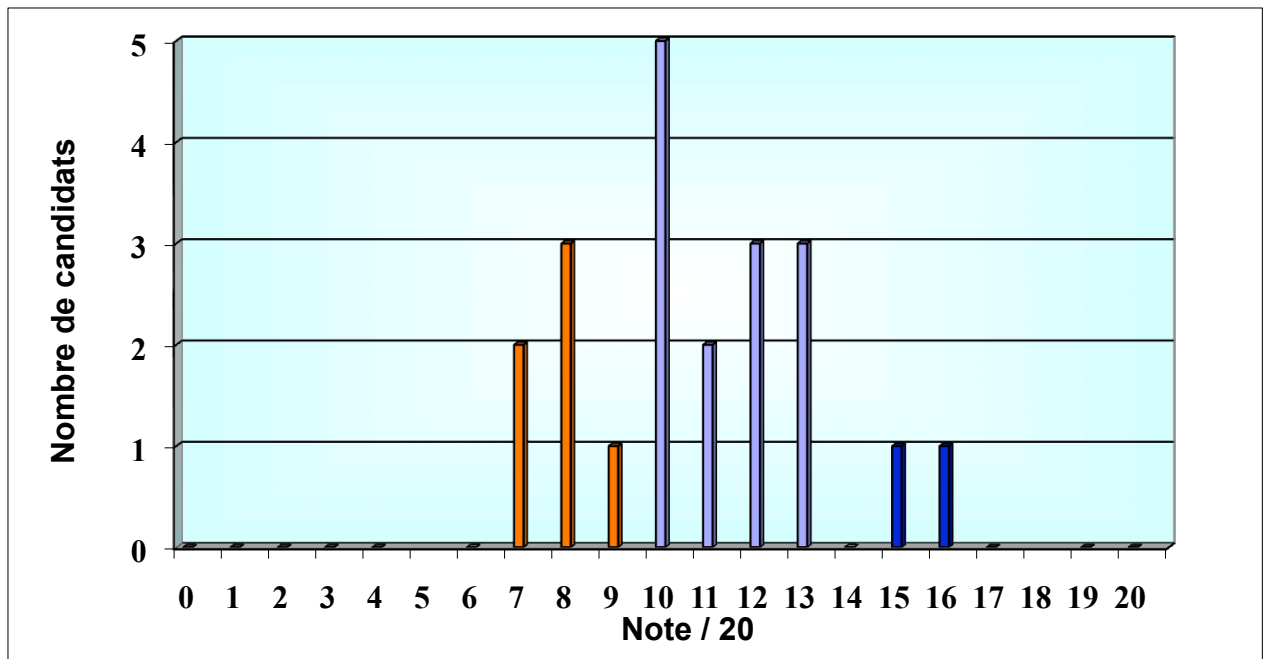
Répartition des notes

Nombre de candidats interrogés : **21**

Note maximale obtenue : **16 / 20**

Note minimale obtenue : **7 / 20**

Moyenne : **10,71 / 20**



Rapport de l'examinateur : Monsieur Rainer POHL

Nature et déroulement de l'épreuve

Épreuve (obligatoire) de deuxième langue

Tous les supports ont trait à des thèmes peu spécialisés.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Les candidats disposent d'un temps de préparation de 30 minutes. L'épreuve est ensuite d'une durée globale de 25 minutes, que le candidat a été invité à répartir comme suit : 20 minutes consacrées au compte rendu et au commentaire du document proposé, puis 5 minutes d'entretien avec l'examinateur.

La nouvelle maquette de l'épreuve ne prévoit plus de traduction dans le cadre de ce concours.

Le candidat peut décider de lire un passage-clé du texte, une lecture qui gagne à être bien intégrée dans l'explication proposée.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

Épreuve facultative de langue

Le temps de préparation et d'épreuve proprement dite ainsi que la nature des sujets sont identiques à ceux de l'épreuve de langue obligatoire. Les supports écrits sont cependant plus brefs (500 mots au maximum).

Commentaires généraux

La moyenne générale en allemand est restée inchangée cette année pour s'établir à 10,7/20 en l'absence de candidats germanophones ou bilingues.

Beaucoup de candidats s'étaient préparés avec sérieux et efficacité. Le jury a ainsi été ravi d'entendre des résumés synthétiques et des commentaires bien structurés dans une langue assez fluide permettant le développement d'une réflexion personnelle nuancée.

De nombreux candidats ont su profiter de leurs connaissances en civilisation allemande pour enrichir leur commentaire de références à l'actualité des mois précédant l'épreuve.

En revanche, tous n'ont pas consacré un temps suffisant pour développer leurs compétences à l'expression orale tout au long de leurs années de préparation. Plusieurs candidats ont commis des erreurs de langue grossières, certains n'étaient pas en mesure de communiquer convenablement. Ainsi, 6 sur 21 candidats ont dû se contenter d'un résultat inférieur à 10/20.

Une prestation orale en langue étrangère ressemble à plusieurs titres à l'interprétation d'un morceau de musique : si les désinences sont erronées ou absentes, si la syntaxe est malmenée, le lexique approximatif et la prononciation maladroite, c'est toute l'harmonie et le rythme de la langue qui en pâtissent. On finit par ne plus rien comprendre au bout de quelques minutes.

Les bonnes prestations orales ont été, en revanche, parfaitement compréhensibles et surtout agréable à entendre. Certains candidats, un peu plus faibles en allemand, ont su trouver une rhétorique et une gestuelle appropriées pour se montrer convaincants et capables de communiquer avec l'examineur. Il est vrai qu'un oral est aussi un exercice rhétorique très particulier où la personnalité du candidat et sa force de conviction sont des leviers non négligeables.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Pour se préparer au travail avec un document audio ou vidéo, il est possible de se référer aux sites de presse et de radio-télévision (notamment ARD et ZDF : Mediathek). Une source particulièrement intéressante est aussi la série « Video-Thema » sur *Deutsche Welle* où l'on peut visionner et télécharger les reportages récents, mais également ceux des années précédentes. Tout comme la lecture, une écoute régulière de ces reportages s'avère un moyen efficace non seulement pour suivre l'évolution des enjeux sociétaux, mais aussi d'entendre un allemand de qualité, de se familiariser avec la prosodie de la langue allemande contemporaine.

Inutile de dresser ici une liste des erreurs observées lors des oraux de cette année, une telle liste ne vous permettrait pas forcément d'améliorer votre niveau de langue. Essayez plutôt de bien profiter des conseils prodigués par vos professeurs en cours et plus particulièrement par vos khôlleurs. Demandez-leur de vous indiquer les moyens d'améliorer votre prononciation et votre façon de formuler, et vérifiez bien auprès d'eux si vous parvenez à progresser. Il va de soi qu'une « prise de parole spontanée » en cours est une pratique indispensable pour gagner en confiance et se sentir à l'aise dans une langue vivante.

Comment, au cours de vos deux années de préparation, rester en contact avec le monde germanophone ? Certains d'entre vous auront la possibilité de voyager et/ou de profiter d'un bon contact existant depuis un échange scolaire. D'autres pourront chercher à travailler pendant l'été en Allemagne : sur le site du Cidal (Centre d'information de l'Ambassade d'Allemagne), se trouve la brochure *Recherche d'emploi et de stages en Allemagne*.

Un moyen particulièrement efficace pour progresser en allemand est la lecture en autonomie de textes fictionnels ou non-fictionnels. Consacrer un moment de la semaine bien identifié à la lecture d'un ou de plusieurs articles d'un journal papier peut s'avérer un rituel précieux. Pendant les vacances scolaires, vous pourrez lire une nouvelle, voire un roman. Pour choisir un texte littéraire, suivez les conseils de vos enseignants, de vos amis germanophones ou camarades français, ou encore ceux de votre libraire.

La plupart des prestations orales ont été bien structurées. Mais faut-il pour autant considérer que tous les articles de presse se décomposent « en trois parties » ? Ou bien annoncer un plan... « en trois parties » ? Cela peut paraître « scolaire » et nuire à l'originalité de votre présentation.

Pour une bonne épreuve orale, il s'agit de convaincre l'examineur par la qualité de votre allemand. C'est de toute évidence la condition sine qua non d'un oral bien réussi. Dans votre commentaire, la justesse de vos réflexions et une approche personnelle seront appréciées. Pensez à soigner votre conclusion : une dernière phrase bien formulée sert souvent de passerelle à l'échange avec l'examineur.

Dans cet échange, votre personnalité comptera pour beaucoup : n'ayez pas peur de défendre vos convictions bien argumentées pour ouvrir sur une véritable discussion dans l'entretien.

Sujets proposés

Les candidats se sont vu proposer des articles de la presse germanophone recouvrant des thèmes de société tels que la question démographique, la diversité au sein de l'armée allemande ou encore les conséquences de la crise migratoire. Si plusieurs articles ont été raccourcis pour respecter la limite réglementaire, aucun n'a été retravaillé afin de garder l'authenticité du document. Les aides lexicales ont été peu nombreuses et réservées à des notions techniques ou rares.

- "Bundeswehr – 'Sowas hätte man in Russland erschossen'", *Frankfurter Rundschau*, 30.1.2017 ;
- "China schickt Taikonauten zum 'Himmelspalast' ins All", *Die Welt*, 17.10.2016 ;
- "Globalisierungskritik im Fast-Food-Lokal", *Tagesanzeiger* (Zürich), 23.11.2016 ;
- "Siemens-Chef plädiert für ein Grundeinkommen", *Süddeutsche Zeitung*, 21.11.2016 ;
- "Warum in Deutschland mehr Kinder geboren werden", *Süddeutsche Zeitung*, 17.10.2016 ;
- "Bestseller: Die kommentierte Edition 'Hitler, Mein Kampf'", *Deutsche Welle*, 4.1.2017 ;
- "Kölner Silvesternacht: Ohne Profiling geht es nicht", *Die Zeit*, 2.1.2017 ;
- "Das Recht, sich freizuschwimmen", Parvin Sadigh, *Die Zeit*, 10.1.2017.

Les deux candidats en langue facultative avaient à traiter les documents suivants :

- "In Raum und Zeit flexibel", *Süddeutsche Zeitung*, 29.7.2016 ;
- "Lehrer sind besser als Computer", *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 16.10.2016.

8) Épreuve d'espagnol

Coefficient 8 en langue vivante 2 - coefficient 4 en langue facultative

Références réglementaires

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr).

Les épreuves de langues

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : l'allemand, l'**espagnol**, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : latin ou grec ancien.

Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel), suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : l'allemand, l'**espagnol**, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ;
- l'une des langues anciennes suivantes : le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

L'épreuve de deuxième langue vivante

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

L'épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe ou le chinois.

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Il ne sera pas demandé de traduction.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, en arabe moderne et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (*cf.* Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir (*cf.* CECRL).

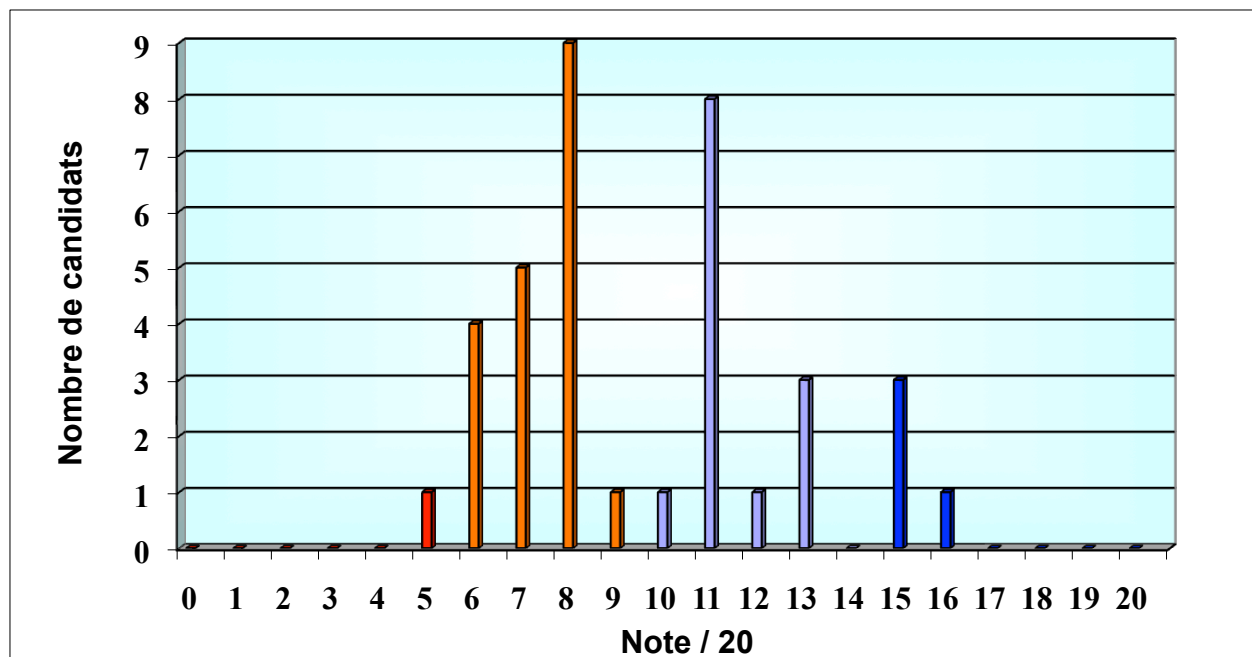
Répartition des notes

Nombre de candidats interrogés : **37**

Note maximale obtenue : **16 / 20**

Note minimale obtenue : **5 / 20**

Moyenne : **9,59 / 20**



Rapport de l'examinateur : Madame Anaël ARTUS

Commentaires généraux

Les prestations des 37 candidats de cette année ont été hétérogènes, à l'image des sessions précédentes. Ainsi, les notes se sont échelonnées entre 5 et 16. Certains élèves ont fait preuve d'une bonne maîtrise linguistique et d'une connaissance du monde hispanophone tandis que d'autres semblaient s'être peu préparés à l'épreuve. Il va de soi que le concours exige une préparation régulière et sérieuse pendant les deux années de classe préparatoire, faute de quoi les élèves ne pourront pas obtenir une note honorable lors de l'épreuve. En effet, nous attendons des élèves une expression dans une langue correcte (tant syntaxiquement que lexicalement) ainsi que des connaissances culturelles sur les pays hispanophones (qui nécessitent une préparation approfondie et ne peuvent être acquises juste avant le concours).

Commentaires particuliers

Connaissances linguistiques

Trop de candidats(es) font encore des erreurs « basiques » de débutants telles que les suivantes :

- des erreurs de genre : « ~~un~~ parte » au lieu de « una parte », « ~~el~~ paz » au lieu de « la paz », « ~~la~~ valor » au lieu de « el valor » ;
- des confusions entre ser / estar : « no ~~estaban~~ relaciones diplomáticas », por / para, nombre / número, pero / sino ;
- des erreurs de prépositions : permite ~~de~~ ;
- des fautes de conjugaison : « ~~podramos~~ » au lieu de « podremos », « ~~mereciban~~ » au lieu de « merecían », « ~~depiende~~ » au lieu de « depende »
- des confusions sur l'expression de l'obligation : « Theresa May ~~hubo que~~ » au lieu de « tuvo que » ;
- la confusion entre acordarse de algo / recordar algo : l'emploi du « ~~me~~ recuerdo » est à bannir ;

- les confusions entre les démonstratifs « este y esto » (neutre) : « ~~este~~ debate » au lieu de « este debate » ;
- les confusions entre sobre et bajo ;
- l'accord du participe passé au passé composé : « han votados » ;
- les confusions entre les pronoms compléments le et lo : « ~~le~~ hemos visto » au lieu de « lo hemos visto » ;
- l'oubli du subjonctif après « para que », « es necesario que », etc. ;
- l'impossibilité de lire les chiffres et les nombres « ~~cinco-cientos~~ » au lieu de « quinientos », les confusions entre mil et miles de, 2006 y 2016 ;
- les confusions entre tener et haber ;
- les emplois abusifs d'articles : ~~la~~ España, ~~la~~ Europa ;
- les erreurs de phonologie : déplacements d'accents, mauvaise prononciation du R, etc.

Les candidats et candidates doivent veiller à acquérir un vocabulaire assez varié afin d'éviter d'inventer des mots ou de faire des calques le jour du concours. On ne peut que déplorer que certains candidats ne sachent pas dire inégalités et inventent « ~~inegualdad~~ » au lieu de « desigualdad ». Il en va de même pour les erreurs suivantes : « ~~erisa~~ » au lieu de « crisis », « ~~oposar~~ » au lieu de « oponer », « ~~intereso~~ » au lieu de « interés », « ~~imposar~~ » au lieu de « imponer », « no se ~~estopa~~ » au lieu de « no se para », « ~~isolacion~~ » au lieu de « aislamiento », « el ~~facto~~ » au lieu de « el hecho », « ~~apartenecer~~ » au lieu de « pertenecer », « ~~divisado~~ » au lieu de « dividido », « ~~continuir~~ » au lieu de « continuar », « ~~nuanciar~~ » au lieu de « matizar », « el ~~resultado~~ » au lieu de « el resultado », « ~~interdit~~ » au lieu de « prohibido », « ~~ateignido~~ » au lieu de « alcanzado », « ~~tendido~~ » au lieu de « tenso », « los ~~parentes~~ » au lieu de « los padres », « ~~populacion~~ » au lieu de « población », « ~~insistar~~ » au lieu de « insistir », « ~~ameliorar~~ » au lieu de « mejorar », « ~~environmento~~ » au lieu de « medio ambiente ».

Cette liste non exhaustive est malheureusement révélatrice de grandes lacunes lexicales qui ne peuvent être acceptables pour des candidats(es) au concours. Elle traduit un manque de préparation à l'épreuve de LV2.

Connaissances culturelles

Il est essentiel de distinguer « América Latina » de « América del Sur » ou « América Central ». Ainsi, le Nicaragua n'est pas en Amérique du Sud mais bien en Amérique Centrale. Quant au Mexique, il se trouve en Amérique du Nord. Il convient de connaître la réalité de ces zones géographiques. En outre, bien trop souvent, le terme « América » est employé pour désigner los « Estados Unidos ».

Les confusions entre les différents présidents latino-américains ont également été trop régulières : ainsi Maduro est devenu Morales. Certains élèves ont également confondu la Bolivie et la Colombie.

De même, certains hommes politiques ont été confondus : ainsi Pablo Iglesias est-il devenu Pedro Sánchez.

Malgré ces erreurs, globalement les élèves ont montré davantage de connaissances culturelles que linguistiques. Les deux sont essentielles afin de garantir une prestation alliant le fond et la forme.

Méthode

Il convient de veiller à respecter les exigences de l'épreuve. Ainsi, cette année comme les années précédentes, les candidats étaient amenés à s'exprimer 20 minutes sur le document proposé. Or, certains se sont contentés de parler 5 minutes et n'ont donc pas respecté ces exigences. Il en va de même pour les parties : le résumé et l'analyse sont deux parties qui doivent être distinguées et ne peuvent fusionner. Le rapport de jury de l'année 2015 détaille des conseils méthodologiques.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Maîtriser une langue étrangère est un travail de longue haleine qui exige d'être persévérant(e) et d'acquérir progressivement le vocabulaire nécessaire ainsi que de maîtriser les structures grammaticales et les conjugaisons. Un tel travail ne peut se faire au dernier moment, dans l'urgence du concours. Bien au contraire, il exige une régularité dans l'acquisition des connaissances (linguistiques et culturelles).

Ainsi, les futurs candidats doivent prendre la mesure de cette tâche et s'y atteler dès le début de la classe préparatoire sans attendre la fin de la seconde année. En ce qui concerne les connaissances culturelles du monde hispanique, la lecture des journaux et le suivi régulier des informations semblent essentiels.

9) Épreuve d'italien

Coefficient 8 en langue vivante 2 - coefficient 4 en langue facultative

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr).

Les épreuves de langues

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, **l'italien**, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : latin ou grec ancien.

Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel), suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes à B2.

L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, **l'italien**, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ;
- l'une des langues anciennes suivantes : le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

L'épreuve de deuxième langue vivante

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

L'épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, l'espagnol, **l'italien**, le portugais, le russe ou le chinois.

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Il ne sera pas demandé de traduction.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, en arabe moderne et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (*cf.* Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir (*cf.* CECRL).

Rapport de l'examineur : Madame Fiorenza DONELLA

Commentaires généraux

Cette année, aucun des candidats ayant composé à l'écrit ne s'est présenté à l'oral. Les futurs candidats peuvent donc utilement consulter le rapport du jury du concours sciences économiques et sociales pour trouver les meilleurs conseils.

10) Épreuve d'arabe moderne

Coefficient 8 en langue vivante 2 - coefficient 4 en langue facultative

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr).

Les épreuves de langues

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, **l'arabe moderne**, le russe ou le chinois ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : latin ou grec ancien.

Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel), suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, **l'arabe moderne** et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes à B2.

L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, **l'arabe moderne**, le russe ou le chinois ;
- l'une des langues anciennes suivantes : le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, **l'arabe moderne** et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

L'épreuve de deuxième langue vivante

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

L'épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, **l'arabe moderne**, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe ou le chinois.

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Il ne sera pas demandé de traduction.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, **en arabe moderne** et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (*cf.* Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir (*cf.* CECRL).

Rapport de l'examineur : Madame Sylvie CHRAIBI

Commentaires généraux

Cette année, aucun des candidats ayant composé à l'écrit ne s'est présenté à l'oral. Les futurs candidats peuvent donc utilement consulter le rapport du jury du concours sciences économiques et sociales pour trouver les meilleurs conseils.

11) Épreuve de chinois

Coefficient 8 en langue vivante 2 - coefficient 4 en langue facultative

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr).

Les épreuves de langues

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le **chinois** ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : latin ou grec ancien.

Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel), suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le **chinois** à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le **chinois** ;
- l'une des langues anciennes suivantes : le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le **chinois**, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explication de l'épreuve

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

L'épreuve de deuxième langue vivante

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

L'épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe ou le **chinois**.

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Il ne sera pas demandé de traduction.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, en arabe moderne et en **chinois** pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (*cf.* Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir (*cf.* CECRL).

Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **1**

Note obtenue : **9 / 20**

Rapport de l'examineur : Madame Ying ZHOU

Nature et déroulement de l'épreuve

Le support de l'épreuve remis au candidat est un document écrit. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat. Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orales, en particulier en interaction.

Commentaires généraux

Un seul candidat s'est présenté pour le chinois LV2 dans la série lettres. Le document intitulé « Regard d'une maman chinoise sur les États-Unis » consiste en un récit de la visite d'une maman chinoise à sa fille résidant aux États-Unis. À partir de ce texte, le candidat peut discuter sur plusieurs thèmes possibles :

- chocs culturels ou les différences de coutumes entre la Chine et les États-Unis ou l'Occident en général ;
- l'intérêt et les éventuelles difficultés de vivre à l'étranger ;
- la notion de famille et son importance dans la culture chinoise ;
- la diaspora chinoise ;
- la pollution en Chine ou la protection de l'environnement en général.

Commentaires particuliers

Le candidat a compris certaines informations dans le document mais sa compréhension reste lacunaire et partielle.

Compréhension orale : le candidat ne comprend qu'une partie des questions simples, posées à une vitesse ralentie.

Expression orale et interaction : le candidat produit des énoncés très courts, ponctués de pauses et de faux démarrages. Il s'exprime dans une langue partiellement compréhensible. Ceci se caractérise par des prononciations erronées et à un vocabulaire très limité. La conversation est difficile en chinois.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

C'est la première fois qu'un candidat se présente en LV2 chinois. Son niveau à l'oral est globalement faible par rapport à B1, niveau exigé du concours. Pour bien préparer les oraux de langue chinoise, je conseille vivement aux futurs candidats de suivre les cours de chinois inter-établissements proposés dans le cadre des classes préparatoires des différentes académies d'Ile-de-France.

12) Épreuve de russe

Coefficient 8 en langue vivante 2 - coefficient 4 en langue facultative

Références réglementaires

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr).

Les épreuves de langues

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le **russe** ou le chinois ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : latin ou grec ancien.

Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel), suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le **russe**, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le **russe** ou le chinois ;
- l'une des langues anciennes suivantes : le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le **russe**, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

L'épreuve de deuxième langue vivante

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

L'épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne

Le support de l'épreuve remis au candidat peut être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, l'espagnol, l'italien, le portugais, le **russe** ou le chinois.

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Il ne sera pas demandé de traduction.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en **russe**, en arabe moderne et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (*cf.* Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir (*cf.* CECRL).

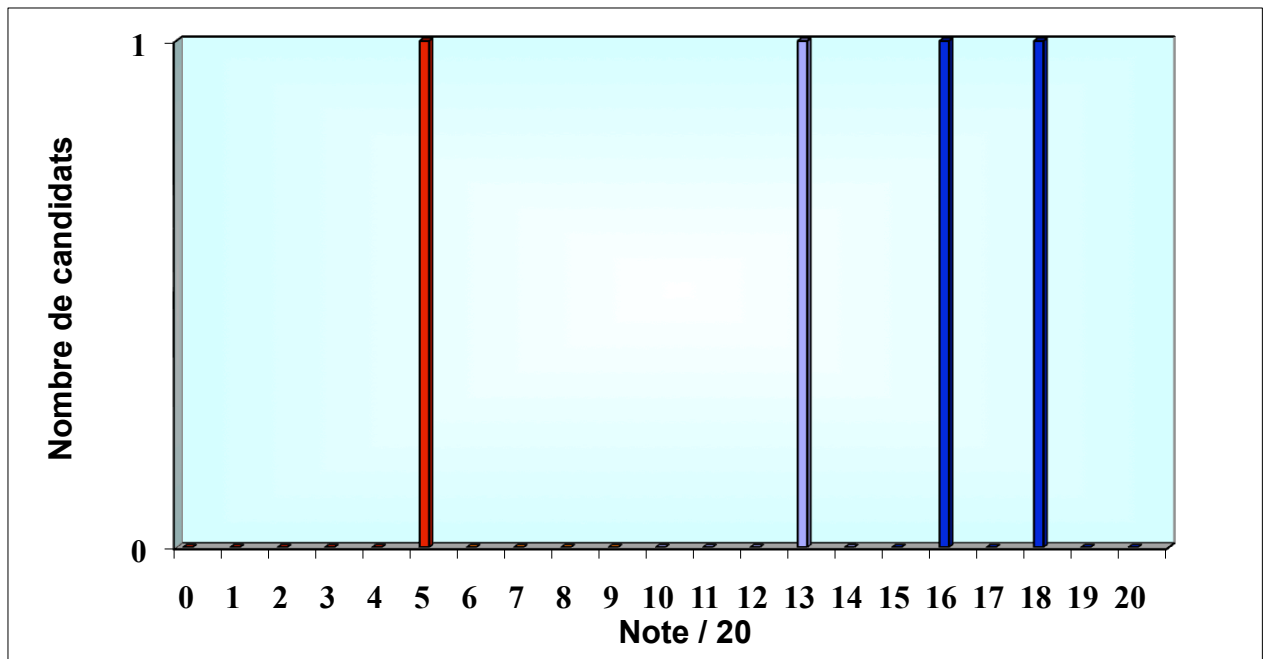
Répartition des notes

Nombre de candidats interrogés : **4**

Note maximale obtenue : **18 / 20**

Note minimale obtenue : **5 / 20**

Moyenne : **13 / 20**



Rapport de l'examineur : Madame Belova Olga

Nature et déroulement de l'épreuve

Les épreuves **orales** de russe consistent, pour les LV2 comme pour les LVF, en une épreuve de 25 minutes précédée d'une préparation de 30 minutes. Ces épreuves se composent d'un commentaire de document, suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Les textes proposés comme base de la production orale du candidat sont des articles récents de presse russophone rédigés en langue simple, particulièrement pour les LVF, accompagnés de notes de vocabulaire pour les notions techniques ou rares.

Les thèmes des articles proposés étaient les suivants :

- l'histoire d'un prêtre-fermier parti vivre dans un petit village pour reconstruire son église abandonnée et « faire renaître la campagne russe » ;
- l'histoire de l'aviateur russe Igor Sikorsky qui a révolutionné l'aéronautique au début du 20^e siècle.

Commentaires généraux

Tous les candidats, sauf un, ont su montrer un bon niveau d'expression orale, une curiosité pour l'actualité de la Russie et pour son histoire. Évidemment, les exigences pour les LV2 et les LVF n'étant pas identiques, les fautes de grammaire, les incorrections morphologiques et les manques lexicaux ne sont pas pénalisés de la même manière pour ces deux types d'épreuves. Les candidats ont su donner leur point de vue sur les thématiques abordées dans les articles, mais seuls les meilleurs ont su faire un bon résumé et dégager une problématique pertinente.

Commentaires particuliers

Le premier candidat LVF n'a pas su commenter le document et a montré un niveau de russe nettement insuffisant. Le candidat a fait le choix de travailler préférentiellement les autres matières.

Les deux autres candidats LVF étaient très à l'aise dans leur communication. Ils ont réalisé une très bonne préparation et ont montré beaucoup d'enthousiasme aussi bien pendant leur prise de parole que pendant l'entretien avec le jury.

Le seul candidat LV2 n'a fait qu'un commentaire trop bref et trop superficiel de l'article, mais il a su cependant se rattraper au moment de l'entretien avec le jury, en montrant une compréhension globale du document, un plaisir de communiquer en russe et un niveau de langue tout à fait correct.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Il est indispensable pour le candidat de lire l'article du début à la fin pour pouvoir le commenter. Même si le candidat ne comprend pas certains mots ou certaines expressions, il ne doit pas se « bloquer » sur ces détails, mais savoir résumer le sens général du document. Pour mieux comprendre le document, il est conseillé de prêter une attention particulière au paratexte (titre, notes, images, légendes etc.) et de ne pas oublier l'existence en russe de nombreux « mots transparents ». En guise de conclusion de votre prise de parole, une réaction personnelle est bienvenue.

13) Épreuve de latin - grec

Coefficient 8 en langue vivante 2 - coefficient 4 en langue facultative

Références réglementaires

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr).

Les épreuves de langues

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : **latin ou grec ancien.**

L'épreuve de langue ancienne

L'épreuve consiste en une traduction, un commentaire personnel et un entretien en langue française avec l'examineur, à partir d'un texte. Pendant le temps de préparation, le candidat peut disposer d'un dictionnaire.

Aucun programme n'est fixé pour cette épreuve.

L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ;
- l'une des langues anciennes suivantes : le **grec ancien ou le latin.**

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

En langue ancienne, l'épreuve consiste en la traduction d'un texte tiré d'une liste de texte illustrant un aspect important du monde romain ou du monde grec. Cette liste de textes est définie chaque année par circulaire annuelle sous timbre DRHAT/SDF.

La traduction est suivie d'un entretien avec l'examineur en langue française et en rapport avec le texte.

Explicitation de l'épreuve

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

L'épreuve de langue ancienne

Un dictionnaire (par exemple, le « Gaffiot » pour le latin, le « Bailly » pour le grec) peut être mis à la disposition du candidat au choix du jury. Ce choix, effectué préalablement, est définitif pour l'ensemble du concours.

L'épreuve de latin ou de grec est une épreuve de langue et de culture de l'Antiquité ; le candidat est donc jugé sur sa connaissance de la langue latine ou grecque ainsi que sur les enjeux historiques, littéraires et culturels de l'extrait proposé. La connaissance des notions fondamentales d'histoire et de littérature anciennes constitue donc une aide précieuse pour le commentaire.

Lors de l'épreuve, le candidat présente rapidement le texte. Il procède à la traduction d'un passage délimité par l'examineur et propose le commentaire de la totalité de l'extrait. L'organisation du commentaire (linéaire ou organisé) est laissée au libre choix du candidat.

L'entretien vise à revenir sur la traduction proposée par le candidat, à préciser les enjeux littéraires, historiques et culturels de l'extrait et enfin à élargir la réflexion, en s'intéressant à la postérité du texte ou en tissant des liens entre le monde antique et le monde moderne.

L'épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne

Si le choix du candidat porte sur **une langue ancienne** (grec ancien ou latin), un dictionnaire (par exemple, le « Gaffiot » pour le latin, le « Bailly » pour le grec) peut être mis à la disposition du candidat au choix du jury. Ce choix, effectué préalablement, est définitif pour l'ensemble du concours.

L'épreuve en langue ancienne – latin ou grec – consiste en la traduction d'un extrait tiré d'une liste de textes illustrant un aspect important du monde romain ou du monde grec.

Cette liste fait l'objet d'une circulaire annuelle sous le timbre de la direction des ressources humaines de l'armée de terre / sous-direction formation (DRHAT/SDF).

Lors de l'épreuve, le candidat présente rapidement le texte, puis il procède à la traduction de l'extrait. Il conclut en mettant l'accent sur un aspect historique, littéraire ou culturel du texte.

L'entretien vise à revenir sur la traduction proposée par le candidat ; il veille à élargir la réflexion, en s'intéressant à la postérité du texte ou en tissant des liens entre le monde antique et le monde moderne.

Répartition des notes

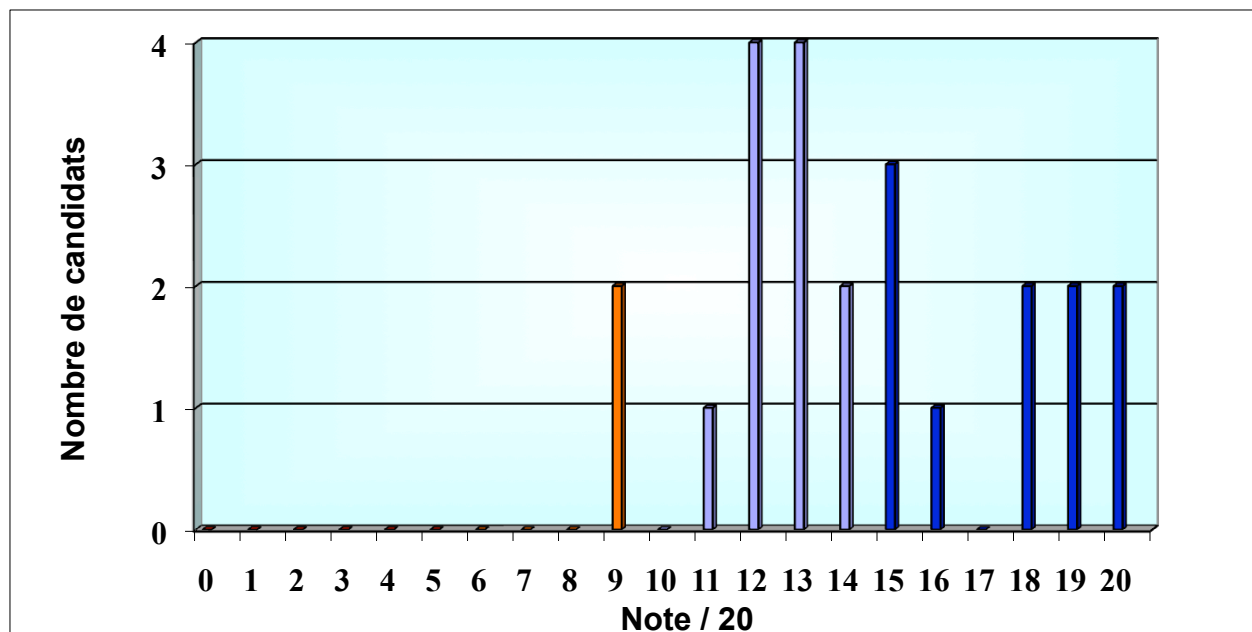
Il y a eu cette année un candidat en grec ancien (en épreuve de langue ancienne LV2), vingt-deux candidats en latin, dont six en épreuve de langue ancienne LV2).

Nombre de candidats interrogés : **23**

Note maximale obtenue : **20/ 20**

Note minimale obtenue : **09/ 20**

Moyenne : **14,43 / 20**



Rapport de l'examineur : Monsieur François PICHOT

Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve de langue ancienne.

Il n'y a pas de programme spécifique pour cette épreuve : les extraits sont tirés de la littérature classique latine ou grecque. Pendant le temps de préparation, le candidat dispose d'un dictionnaire (Gaffiot pour le latin, Bailly pour le grec ancien).

Le candidat est interrogé sur un texte d'une trentaine de lignes, dont il doit traduire une partie (une dizaine de lignes) et qu'il doit ensuite commenter dans son intégralité. (La partie qui ne doit pas être traduite est proposée à la fois dans sa langue d'origine et dans une traduction). L'exposé est suivi par des réponses en langue française aux questions posées par l'examineur. L'essentiel de l'épreuve consiste en la traduction mais le commentaire n'est pas à négliger pour autant. Le niveau attendu est celui de la classe de Première Supérieure.

L'épreuve facultative de langue ancienne.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

L'épreuve en langue ancienne consiste en la traduction, suivie d'un commentaire, d'un texte tiré d'un groupement de textes illustrant un aspect important du monde romain ou du monde grec. Ce groupement est défini chaque année par une circulaire ministérielle.

L'exposé est suivi par des réponses en langue française aux questions posées par l'examineur. Le niveau de l'épreuve est celui du baccalauréat, avec une bonne connaissance de la grammaire. Pendant le temps de préparation, le candidat dispose d'un dictionnaire (Gaffiot pour le latin, Bailly pour le grec ancien).

Commentaires généraux

Lors de l'épreuve, le candidat **présente rapidement le texte, le lit, le traduit, puis le commente** en mettant l'accent sur un aspect historique, littéraire ou culturel du texte.

La traduction est la partie essentielle de l'épreuve, elle ne doit pas être sacrifiée au profit du commentaire, qui peut enrichir la prestation, mais qui ne saurait la constituer à lui seul. L'épreuve de latin ou de grec étant une épreuve de langue, le candidat est jugé sur sa connaissance de la langue latine ou grecque, sur sa connaissance de la syntaxe, de la morphologie et des règles principales de grammaire. Il faut donc, tout au long de l'année, revoir conjugaisons et déclinaisons, afin de démontrer sa maîtrise de la langue ancienne. Ces connaissances jouent un grand rôle lors de la reprise, lorsque le candidat est interrogé sur un groupement de mots mal traduits.

Le commentaire vise à dégager l'intérêt littéraire, historique et stylistique du texte, en s'appuyant précisément sur les mots de l'extrait. La connaissance de l'histoire et de la littérature anciennes peut être une aide précieuse pour enrichir le propos.

La reprise procède en deux temps : d'abord le candidat est invité à revenir sur quelques points de la traduction, et à corriger certaines analyses syntaxiques, morphologiques ou grammaticales. Il est interrogé ensuite sur quelques-unes des idées exprimées dans le texte.

Commentaires particuliers

Les prestations de cette année ont été dans l'ensemble satisfaisantes, certaines excellentes, notamment dans l'épreuve de LV2, où les exigences sont plus hautes que dans l'épreuve facultative.

Il faut veiller cependant à bien connaître les cinq déclinaisons des noms et veiller à davantage de rigueur dans l'analyse logique de la phrase. Les propositions infinitives, relatives, interrogatives, principales ou subordonnées ne sont pas toujours bien perçues. On attend du candidat qu'il connaisse les différents usages du subjonctif, plus fréquent en latin qu'en français. Des étourderies peuvent être aisément évitées : il faut veiller à ne pas mélanger le temps des verbes ni le nombre des substantifs ; trop souvent le plus-que-parfait est traduit par un imparfait, le parfait par un imparfait, un substantif singulier par un substantif pluriel ou inversement. Les pronoms relatifs, personnels, interrogatifs, les pronoms et adjectifs indéfinis, les pronoms-adjectifs démonstratifs *hic, haec, hoc, iste, ita, istud, ille, illa, illud*, ou encore *ipse, ipsa, ipsud* sont souvent méconnus des candidats.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Cette épreuve, d'un niveau accessible, requiert tout de même un travail régulier tout au long de l'année. Une bonne connaissance de la grammaire et de la morphologie latine ou grecque est attendue. Les textes du programme doivent être connus et maîtrisés par ceux qui passent l'épreuve facultative.

La pratique régulière de la lecture cursive de textes grecs ou latins est recommandée pour les candidats qui passent l'épreuve hors programme.

Exemples de textes pour l'épreuve hors programme

Cicéron, *Pro Milone*, 1-2.

César, *La Guerre des Gaules*, V, 15-16.

14) Épreuves de sport

Coefficient 10

Références réglementaires

(Arrêté du 29 mars décembre 201 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr – Arrêté du 24 novembre 1998 modifié relatif aux épreuves sportives communes aux concours d'entrée aux grandes écoles militaires de recrutement d'officiers.)

Les épreuves sportives des concours, le barème et les conditions d'exécution de ces épreuves sont principalement prévus par l'arrêté du 24 novembre 1998 modifié précité auquel renvoie l'arrêté de 2016.

La moyenne sur 20 des notes obtenues à ces épreuves est affectée d'un coefficient 10. Les points obtenus sont comptabilisés dans le cadre des épreuves d'admission.

Tout candidat qui, pour une raison quelconque, est contraint d'interrompre les épreuves sportives peut être, sur décision du président du jury, autorisé à effectuer ces épreuves avec une autre série du même concours. Il doit alors subir la totalité des épreuves sportives.

Les candidats, ayant effectué ces épreuves la même année, dans le cadre de l'un des concours prévus par l'arrêté du 24 novembre 1998 précité, peuvent faire valoir un relevé de performances. Ce relevé est à produire avant l'exécution des épreuves sportives du concours considéré.

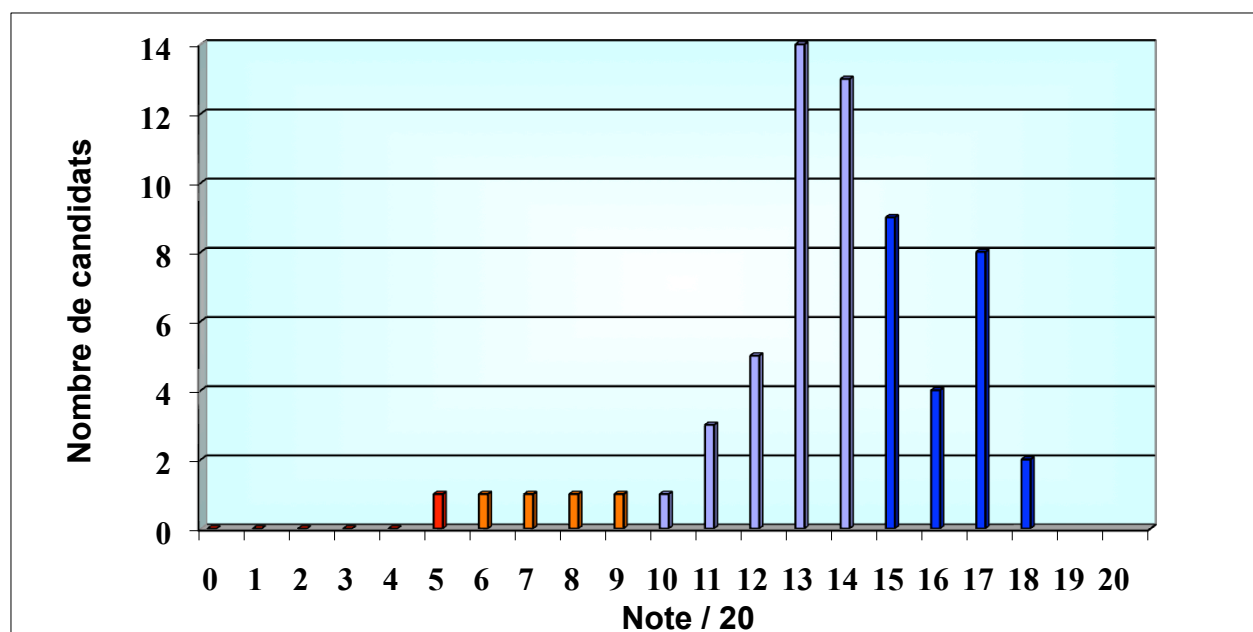
Répartition des notes

Nombre de candidats interrogés : **64**

Moyenne maximale obtenue : **18,75**

Moyenne minimale obtenue : **5,25**

Moyenne : **14,01** (en 2016 : 13,82)



Rapport de l'examineur : CNE Olivier GALTIER

Nature et déroulement de l'épreuve

Les candidats enchaînent les épreuves dans l'ordre suivant :

- tractions ;
- abdominaux ;
- 50 m nage libre ;
- 50 m vitesse sur piste ;
- 3000 m sur piste.

Les épreuves de tractions et d'abdominaux sont notées sur 10. Les points ainsi obtenus s'additionnent pour fournir une note sur 20. La moyenne des épreuves de sport, qui est calculée également sur 20, est affectée d'un coefficient de 10.

Une moyenne aux épreuves de sport inférieure ou égale à 6 est éliminatoire.

Tout candidat qui, pour une raison quelconque, est contraint d'interrompre les épreuves sportives peut être, sur décision du président du jury, autorisé à subir ces épreuves avec une autre série du même concours. Il doit alors effectuer la totalité des épreuves sportives.

Les candidats ayant effectué ces épreuves la même année, dans le cadre de l'un des concours prévus par les arrêtés précités, peuvent faire valoir un relevé de performances. Ce relevé est à produire avant l'exécution des épreuves sportives du concours considéré.

Commentaires généraux

64 candidats ont réalisé les épreuves sportives, dont 48 garçons et 16 filles.

Les très bonnes relations avec le bureau des sports du lycée Militaire de Saint-Cyr-l'École ont permis d'évoluer sereinement et de produire un travail de qualité. Le lavage et le prêt de chasubles sont proposés par le bureau des sports du lycée. Les épreuves se sont déroulées dans des infrastructures sûres et adaptées. Il est souligné que la piste du lycée de Saint-Cyr-l'École mesure 333 m.

Les candidats ont effectué les épreuves sportives conformément à la réglementation des arrêtés précités. Les épreuves de natation et de course sont par ailleurs régies par les règlements des fédérations correspondantes. Néanmoins, dans la mesure du raisonnable, les moniteurs tentent de faire éviter les faux départs au 50 mètres natation et au 50 mètres vitesse afin d'éviter une note non représentative de la valeur des candidats.

Le candidat, pour être autorisé à participer aux épreuves sportives, doit impérativement présenter, soit :

- un certificat médical délivré par un médecin des armées datant de moins d'un an et mentionnant l'aptitude à subir les épreuves sportives, ou
- un certificat médical (selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté du 24 novembre 1998) délivré par un médecin civil du choix du candidat mentionnant la seule aptitude à subir les épreuves sportives et datant de moins d'un an.

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent s'assurer, avant de quitter le praticien, que toutes les mentions utiles figurent bien : tampon et signature du praticien et surtout croix dans la case aptitude, autorisant le candidat à subir les épreuves sportives.

Par ailleurs, pour pallier l'éventuel oubli du document, il est préconisé de le scanner et de le conserver en mémoire sur le téléphone portable. Un envoi par mail pourra toujours être effectué sur place.

Une vigilance particulière doit être portée sur ce point car malgré toutes les recommandations, il y a encore des **certificats médicaux non conformes**, entraînant une impossibilité de réaliser les épreuves de sport.

Commentaires particuliers

Globalement, nous constatons un niveau physique général « bon ». Parmi les différentes épreuves, celle des tractions apparaît, malgré un barème différencié, la plus difficile pour les candidates qui ne viennent pas des lycées militaires (faiblesse des membres supérieurs et des muscles dorsaux). Toutefois, les candidates bien préparées arrivent à obtenir de bons résultats.

Conclusion et conseils aux futurs candidats

Il est rappelé que les épreuves de sport ne s'improvisent pas. S'il est assez aisé de s'entraîner plus particulièrement à certaines épreuves, prises indépendamment (abdominaux, tractions, course à pied), l'enchaînement de celles-ci exige une bonne constitution.

Les candidats doivent être munis dès le jour de convocation de leurs divers équipements et tenues de sport (dont principalement des chaussures de course, un short, un tee-shirt, un maillot de bain). Quoique cela soit rappelé aux candidats dans la convocation et lors de leur accueil, un maillot de bain à leur taille avec cordon de serrage évitera quelques désagréments ainsi que des lunettes de natation ajustées après avoir effectué plusieurs plongeons lors de l'échauffement. Compte tenu de conditions climatiques particulières (plan canicule mis en œuvre cette année), le port de casquette et de lunettes de soleil peut s'avérer utile.

Tractions

L'acquisition d'une barre de tractions auprès d'une grande surface généraliste en articles de sport pourra être effectuée en vue de l'installation sur un chambranle de porte. **Attention** les tractions doivent être réalisées en pronation.

Le port de gants pour l'épreuve des tractions est interdit.

3000 mètres

L'épreuve du 3000 mètres nécessite une bonne préparation avec des spécialistes compétents, en se rapprochant d'un club de course ou d'un professeur de sport.

50 mètres en bassin

Dans l'épreuve du 50 mètres en bassin, les candidats ont tendance à stopper l'effort dans le dernier mètre pour glisser dans l'eau. Cette manœuvre génère le risque de perdre de précieux dixièmes de seconde au chronométrage. Il est donc préconisé de poursuivre le mouvement jusqu'au contact avec le mur. En brasse, ce contact doit être réalisé avec les deux mains.

50 mètres course

Si le règlement du concours autorise les chaussures à pointes, les candidats doivent prendre le soin de vérifier ou de faire vérifier leur paire de chaussures par un professionnel ou de se doter le jour de l'épreuve du lot complet de pointes et de l'outil pour les monter : **seules les pointes ne dépassant pas 6 mm sont admises.**

Les blessures survenues lors des épreuves sportives du concours ont été quasi-inexistantes, ce qui constitue un point positif.

Si l'on ne peut que saluer la motivation et l'opiniâtreté des candidats qui arrivent blessés, sans toutefois faire valoir aucune dispense, il convient d'une part de les mettre en garde contre le surentraînement et d'autre part de rappeler que les candidats ont la possibilité de ne pas effectuer la totalité des épreuves, surtout s'ils ont assuré, avec les précédentes épreuves sportives, une moyenne non éliminatoire.

S'agissant des candidats qui concluent à leur élimination en calculant leur moyenne, ils ont toujours la possibilité de poursuivre le concours en réalisant les épreuves académiques à titre d'entraînement.

Annexe

Référence : arrêté 20170531/DEF/CAB/CM12 de nomination des jurys des concours d'admission à l'ESM en date du 31 mai 2017

Extrait :

« **Le ministre des armées,**

Vu le décret 2008-940 modifié portant statut particulier du corps des officiers des armes de l'armée de terre;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 modifié relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr ;

Arrête :

• Article 1^{er}

Sont désignés, pour l'année 2017, membres des jurys des concours d'admission à l'École spéciale militaire, les personnes dont les noms suivent :

- Concours littéraire et en sciences économiques et sociales
 - **Président des jurys :** Monsieur l'inspecteur général de l'éducation nationale Yves PONCELET
 - **Vice-président des jurys :** Monsieur l'inspecteur général de l'éducation nationale Frédéric THOLLON
- Concours scientifique
 - **Président du jury :** Monsieur l'inspecteur général de l'éducation nationale Frédéric THOLLON
 - **Vice-président du jury :** Monsieur l'inspecteur général de l'éducation nationale Yves PONCELET
- **Officier supérieur, adjoint du président :**
 - pour les concours en sciences économiques et sociales et concours littéraire :
 - Titulaire : Lieutenant-colonel Sylviane CHEVALIER
 - Suppléant : Lieutenant-colonel Stéphane FLEURY
 - pour le concours scientifique :
 - Titulaire : Lieutenant-colonel Stéphane FLEURY
 - Suppléant : Lieutenant-colonel Sylviane CHEVALIER.

• **Article 2**

Sont également désignés

a) membres des jurys d'admissibilité :

les représentants des banques d'épreuves organisatrices des épreuves écrites:

Monsieur Jean-Marie RONCIN (concours sciences)

Monsieur Jean-François PINTON }
Monsieur Frédéric WORMS } (concours littéraire)
Monsieur Jean-Michel LENIAUD }

Monsieur Philippe REGIMBART (concours en SES)

b) membres des jurys d'admission :

les professeurs agrégés, examinateurs dans le concours scientifique, qui pourront être répartis en groupes d'examineurs :

Monsieur Julien AUROUET

Monsieur Aymeric AUTIN

Monsieur Alain BLANDIGNERES

Madame Pauline BOULLEAUX-BINOT

Madame Sophie COURTADE-TARDIVEL

Madame Alexandra COURTEAUX

Monsieur Jean DERVIEUX

Madame Pasquale DI FATTA

Monsieur Lionel DUCASSOU

Madame Mathilde DUNOYER

Madame Elodie FLORES

Monsieur Vincent FREULON

Monsieur Olivier GALY

Monsieur Frédéric GAMELON

Monsieur Niels GAUDOUEN

Madame Camille HEMARD

Monsieur Sylvain JUHEL

Monsieur Pierre MAUBORGNE

Monsieur Pascal MONTFROND

Monsieur Silvère NURIT

Monsieur Laurent OLLIER

Monsieur Nicolas PARTRICK

Monsieur Maxime PERCIE DU SERT

Madame Laetitia PEYROUX
Madame Valérie PRESSELIN
Monsieur Sylvain RAIKAT
Monsieur Nour RHARIF
Monsieur Thibault SEELEUTHNER

- **les professeurs agrégés, examinateurs dans le concours littéraire :**

Madame Anaël ARTUS
Madame Olga BELOVA
Madame Laure BLANC-HALEVY
Monsieur Karim CHABANI
Madame Sylvie CHRAIBI
Madame Fiorenza DONELLA
Monsieur Luis DA SILVA
Monsieur Gérald GAUDENS
Monsieur Stéphane MAZURIER
Monsieur François PICHOT
Monsieur Rainer POHL
Monsieur Pierre STRAGIOTTI
Monsieur Roderick-Pascal WATERS
Madame Ying ZHOU

- **les professeurs agrégés, examinateurs dans le concours en sciences économiques et sociales :**

Madame Olga BELOVA
Monsieur Stéphane CAPDEVIELLE
Madame Sylvie CHRAIBI
Monsieur Luis DA SILVA
Monsieur Benoît DEFOIX
Madame Fiorenza DONELLA
Monsieur Xavier ENSELME
Madame Marguerite GAGNEUR
Monsieur Sylvain MORIN
Madame Sophie PAILLOUX-RIGGI
Monsieur François PICHOT
Madame Susan WALTERS-GALOPIN
Madame Ying ZHOU.

• **Article 3**

Sont également désignés pour les épreuves d'admission, examinateurs communs pour les trois concours prévus par l'article 16 de l'arrêté de référence, d'une part, les professeurs nommés à l'article 2 du présent arrêté pour les concours dans lesquels ils n'ont pas déjà été désignés, et d'autre part, les professeurs agrégés dont les noms suivent :

Monsieur Michel ABADIE

Monsieur Vincent BAROU

Madame Célia CARCHEREUX

Madame Christine DART

Madame Claudia DE OLIVEIRA GOMES

Monsieur Daniel DIDIER

Madame Christelle GARMICHE

Madame Laurence GAUTHIER

Madame Axelle GUILLAUSSEAU

Monsieur Rémi MANIER

Madame Aïcha MARMOUSET

Madame Iris MUNOZ

Madame Hélène MONIN-SOYER

Madame Clara MORESSA

Madame Giovanna PINTO

Madame Emmanuelle ROUSSET

Monsieur Nicolas SCHOENENWALD

Monsieur Guillaume TOMASINI

Monsieur l'inspecteur général de l'éducation nationale Karim ZAYANA.

Le ministre des armées

Sylvie GOULARD